



ÉTUDE EXPLORATOIRE

LE SYSTÈME DE SIGNALEMENT DES VIOLENCES VÉCUES PAR LES ENFANTS DANS LES ACTIVITÉS SPORTIVES EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES



Dans le cadre du **projet PARCS 2.0**, soutenu par la Commission Européenne, en partenariat avec l'ADEPS, Defence for Children International World Service, Yapaka et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	1
1. <i>Violences dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles</i>	1
2. <i>Projet PARCS 2.0</i>	1
3. <i>Objectifs de l'étude</i>	2
II. APERÇU DU CADRE LÉGAL.....	3
1. <i>Décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitances</i>	3
2. <i>Décret visant l'éthique sportive</i>	5
3. <i>Décret relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française</i>	5
4. <i>Législation européenne quant aux systèmes de signalement des violences</i>	6
III. MÉTHODOLOGIE.....	7
1. <i>Qui interroger ?</i>	7
2. <i>Comment interroger ?</i>	8
3. <i>Structure et limites</i>	9
CARTOGRAPHIE DES POINTS DE SIGNALEMENT	10
I. FONCTIONNEMENT D'ORGANES CLÉS DU SYSTÈME DE SIGNALEMENT.....	10
1. <i>SAJ - Service d'Aide à la Jeunesse</i>	10
2. <i>Police</i>	11
3. <i>103 – Écoute-Enfants</i>	12
4. <i>SOS Enfants</i>	13
5. <i>Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant</i>	14
6. <i>Yapaka - La Coordination de la prévention de la maltraitance</i>	15
II. CONSTATS PRÉLIMINAIRES.....	15
1. <i>En ce qui concerne les recueils des signalements</i>	15
2. <i>En ce qui concerne la transmission et la prise en charge des signalements</i>	17
RECUEIL DES SIGNALEMENTS	19
I. MANQUE DE DONNÉES ET D'ENCODAGE SPÉCIFIQUE.....	19
II. PEUR DES CONSÉQUENCES.....	20
III. MANQUE DE FORMATION À L'ACCUEIL ET À LA DÉTECTION.....	21
IV. MÉCONNAISSANCE DES LIEUX D'ACCUEIL DES SIGNALEMENTS.....	26
V. VIOLENCE INSTITUTIONNELLE.....	29
PRISE EN CHARGE DES SIGNALEMENTS	32
I. (RÉ)ORIENTER : VERS QUI ?.....	32
II. PERTE DE CONFIANCE ENVERS LE RÉSEAU.....	35
III. ET TOUJOURS...LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE.....	38
CONCLUSION : PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	40
I. PRINCIPAUX CONSTATS.....	40
1. <i>Cartographie du système de signalement</i>	40
2. <i>Recueil des signalements</i>	40
3. <i>Prise en charge des signalements</i>	41
II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	41
1. <i>Favoriser le travail en réseau</i>	41
2. <i>Renforcer les actions préventives</i>	42
3. <i>Établir des Politiques de Protection de l'Enfance</i>	42

4.	<i>Augmenter les capacités humaines et financières</i>	42
5.	<i>Informier régulièrement sur les relais existants</i>	42
6.	<i>Renforcer le rôle des Child Safeguarding Officers (CSO)</i>	42
7.	<i>Améliorer le suivi des signalements</i>	44
8.	<i>Collaboration avec des modèles internationaux</i>	44
9.	<i>Développement de mécanismes innovants</i>	44
10.	<i>Encourager la participation des victimes et des témoins</i>	44
11.	<i>Renforcement des capacités des clubs non fédérés</i>	44

PARTENAIRES DU PROJET



**DROITS DE
L'ENFANT**
Le Délégué général



yapaka.be
Une action de la Fédération Wallonie-Bruxelles



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Les points de vue et les opinions exprimées sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne, qui ne peut en être tenue pour responsable

Document déposé à la Bibliothèque royale de Belgique. Numéro de dépôt : D/2024/14312/6
Défense des Enfants International Belgique – www.dei-belgique.be – N° d'entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles

INTRODUCTION

I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. Violences dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2021, une enquête en ligne réalisée par l'Université d'Anvers, dans le cadre de l'étude européenne [« CASES : La maltraitance des enfants dans le sport - Statistiques européennes »](#)¹ a examiné les expériences de 1.472 jeunes adultes (H/F/X), âgés de 18 à 30 ans, qui pratiquaient un sport organisé avant l'âge de 18 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Cette étude s'intéressait à leur vécu en termes de violence interpersonnelle dans le contexte sportif.

Cinq formes de violences ont été analysées : **la violence psychologique** (faire preuve de favoritisme, ignorer les réussites de l'enfant, fixer des objectifs irréalisables,...), **la violence physique** (exercices physiques en guise de punition, forcer un·e enfant blessé·e à participer...), **la violence sexuelle sans contact** (commentaires et regards inappropriés sur le physique, exhibition...), **la négligence** (ne pas fournir à un·e enfant les équipements adéquats, ne pas donner suffisamment à manger lors d'un déplacement...) et **la violence sexuelle avec contact** (attouchements, viols...).

Parmi les grands enseignements de cette étude, il apparaît notamment que :

- **80 % des personnes sondées disent avoir subi de la violence interpersonnelle dans le cadre sportif lorsqu'elles étaient enfants**
- Dans les formes de violences on retrouve :
 - 68 % déclarent avoir subi de la violence psychologique
 - 52 % de la violence physique
 - 41 % de la violence sexuelle sans contact
 - 40 % de la négligence
 - 25 % de la violence sexuelle avec contact
- 80 % connaissaient leur agresseur·e.

2. Projet PARCS 2.0

La présente étude exploratoire a été menée dans le cadre du projet **PARCS 2.0**, ayant pour objectif général **d'améliorer la protection des enfants dans le contexte sportif**. Il vise à créer un environnement **bienveillant, sécurisé et inclusif**, prenant dûment en considération les **besoins spécifiques** de chaque enfant.

¹ Hartill, M., Rulofs, B., Lang, M., Vertommen, T., Allroggen, M., Cirera, E., ... Stativa, E. (2021). CASES: General Report. The prevalence and characteristics of interpersonal violence against children (IVAC) inside and outside sport in six European countries. Edge Hill University.

Sur une durée de deux ans, de 2023 à 2025, PARCS 2.0 s'est notamment fixé pour objectif spécifique de promouvoir une **approche cohérente** du système de protection de l'enfance dans le domaine du sport. Le projet vise également à renforcer la **collaboration** entre les **institutions sportives** et les **autorités chargées de la protection de l'enfance** en **Belgique francophone**. L'accent est mis sur une approche **systémique** et **centrée sur l'enfant**, avec pour objectif ultime de **prévenir** et de **répondre efficacement** à la **violence** à l'égard des **enfants** dans le **domaine sportif**.

Ce projet est coordonné par Défense des Enfants International Belgique en collaboration avec le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Defence for Children International World Service, Yapaka et l'ADEPS.

3. Objectifs de l'étude

Cette étude est motivée par de nombreux constats ayant entraîné des questionnements quant aux systèmes de signalement des violences au sein des structures sportives en FWB.

Tout d'abord, les données issues de l'étude CASES susmentionnée révèlent l'ampleur significative des violences dans le sport. Ces chiffres, qui sont les seuls disponibles pour la Belgique francophone, constituent un signal d'alerte important quant à la nécessité d'agir pour protéger les enfants qui pratiquent un sport. L'étude CASES souligne également **la sous-déclaration des violences dans le milieu sportif**. En effet, elle constate que la grande majorité des personnes interrogées n'ont jamais signalé les violences vécues et, lorsqu'elles l'ont fait, c'était très rarement au sein de leur organisation sportive (3 à 6% en moyenne). Cela doit nous interroger quant à la facilité d'accès aux systèmes de signalement et l'encouragement de la parole au sein des structures sportives.

Il semble, qui plus est, exister une vraie disparité entre la prévalence des violences vécues dans le sport (80% des enfants, comme indiqué plus haut) et le nombre de signalements qui parviendraient aux administrations de prise en charge de la violence et de la maltraitance en FWB (voir notamment constats, plus bas). Où est-ce que les enfants signalent en premier lieu des faits de violences dans le milieu sportif ? Vers qui se tournent les intervenant-es sportif-ves qui reçoivent ces signalements ? Qu'en est-il fait ? Que se passe-t-il en chemin vers les structures de prise en charge ? Que leur propose-t-on comme accompagnement en Fédération Wallonie Bruxelles ? Quels sont les freins et les leviers pour qu'un signalement aboutisse à un accompagnement satisfaisant pour toutes les parties ? Ces interrogations ont suscité notre intérêt et ont motivé notre démarche de recherche.

Plusieurs points d'attention sont venus s'ajouter à ces premières questions pour sous-tendre notre choix d'explorer la question spécifique du signalement des violences :

1. **Prévalence des violences** : en 2022, ce sont 328 665 enfants de moins de 18 ans qui sont inscrit-es dans un club fédéré (218 027 garçons et 110 638 filles)². Si l'on s'en réfère aux conclusions de l'étude CASES, on pourrait envisager que **262 932 enfants** soient concerné-es par des violences dans leurs milieux sportifs.
2. **Procédures mises en place pour faciliter le signalement** : les chiffres révélés par l'étude CASES interpellent notamment quant à l'existence, la connaissance et l'accessibilité des dispositifs de

² Chiffres directement collectés par les fédérations et transmis en interne à l'ADEPS, au pôle recherche ; ces chiffres ne reprennent donc que le sport fédéré.

protection disponibles pour les enfants. La peur, le manque de connaissances sur les procédures de signalement et les obstacles administratifs peuvent dissuader les enfants de signaler les violences dont elles sont victimes. Il est impératif de comprendre et de surmonter ces freins pour encourager les enfants à libérer leur parole, car cette action ne prend tout son sens que si la réception et le traitement des signalements sont correctement assurés par des adultes.

3. **Multiplicité des dispositifs de signalement** : pour ceux et celles qui transmettent la parole de l'enfant, il est essentiel de comprendre ce qui se passe après un signalement pour garantir une prise en charge appropriée des victimes et prévenir les récidives. Au vu de la multiplicité des dispositifs et institutions en FWB, il est intéressant de s'interroger sur la connaissance qu'ont les acteur·ices de terrain du réseau existant.
4. **Sous-représentation médiatique des violences dans le domaine sportif en Belgique** : si, depuis quelques années, les violences dans le sport commencent à faire l'objet d'une attention médiatique, c'est encore peu le cas en Belgique. Étant donnés les chiffres de l'étude CASES, il semble important de donner une voix aux victimes et se demander pourquoi cette réalité reste invisible dans le débat public.
5. **Application des textes et dispositifs existants** : cette étude s'intéresse également, dans une vision plus large, à l'application effective des textes légaux existants, comme le nouveau décret relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française. Sont-ils connus et mis en œuvre sur le terrain ?

Face à ces pistes d'interrogation, cette étude explore les perceptions et expériences de certains professionnel·les de la protection de l'enfance, d'intervenant·es sportif·ves, de parents et d'enfants eux·elles·mêmes. En recueillant leurs témoignages, nous souhaitons mieux comprendre le fonctionnement actuel du système de signalement des violences dans le sport, identifier ses points faibles et forts, et explorer les possibilités d'amélioration pour une prise en charge plus efficace des cas de violences dans le sport.

II. APERÇU DU CADRE LÉGAL

Avant toute chose, il nous semblait essentiel de donner aux lecteur·ices un aperçu du cadre légal en matière de violences envers les enfants en FWB. Nous vous présentons quelques points clés issus de différents textes (liste non-exhaustive) régissant cette problématique.

1. Décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitances³

Ce décret guide notamment les intervenant·es, y compris les intervenant·es sportif·ves, défini·es comme suit : « toute personne qui a pour profession ou pour mission, même à titre bénévole ou temporaire, de contribuer à l'éducation, la guidance psycho-médico-sociale, l'aide à la jeunesse, la protection infantile, l'accueil, l'animation et l'encadrement d'enfants ». (Art.1 §3).

³ [Décret du 12 Mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance \(M.B. 14 Juin 2004\).](#)

Il souligne notamment les points suivants :

Obligation d'apporter aide et protection

Tout·e intervenant·e, y compris les bénévoles, est tenu d'apporter de l'aide et de la protection à un·e enfant confronté·e à de la violence, que ce soit dans le milieu du sport ou ailleurs.

Art. 3 §1

Se tourner vers l'extérieur

Tout·e intervenant·e confronté·e à de la violence envers un enfant peut solliciter de l'aide à l'extérieur, notamment auprès des centres psycho-médico-sociaux, des services de promotion de la santé à l'école ou des équipes SOS Enfants.

Art. 3 §2

Formation initiale des intervenant·es

Lorsqu'une formation initiale des intervenant·es en matière de maltraitance des enfants prend place, elle doit porter sur les signes de risques, les éléments contextuels et les symptômes de maltraitance, la mise en place d'une réaction en vue d'apporter aide et protection à l'enfant et sur le rôle spécifique de l'intervenant·e compte tenu de son identité professionnelle.

Art.17

Formation continue des intervenant·es

Obligation d'organiser annuellement des formations continues des intervenant·es, et de favoriser les rencontres intersectorielles pour améliorer les pratiques et la coordination dans la prise en charge de la maltraitance.

Art. 18

Ce décret est complété par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants⁴.

Cet arrêté met en place 3 organes de coordination⁵ dont les missions principales sont :

- La formation des intervenants de première ligne : coordonner un programme communautaire de formation des intervenant·es travaillant en contact direct avec les enfants pour détecter et prévenir la maltraitance.
- La création d'outils de sensibilisation : développer des outils pédagogiques et des supports de sensibilisation destinés aux professionnel·les et au grand public.
- Les campagnes transversales : mettre en place des campagnes de sensibilisation impliquant tous les acteur·rices concerné·es, y compris les enfants, pour promouvoir la prévention de la maltraitance.

⁴ [Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 Novembre 2016 visant à coordonner la prévention de la maltraitance des enfants \(M.B. 18 Janvier 2017\).](#)

⁵ Nommément en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté, 1° un Comité directeur de prévention de la maltraitance, en abrégé le Comité directeur ; 2° une Coordination de la prévention de la maltraitance, en abrégé la Coordination ; 3° un Comité de projets de la prévention de la maltraitance, en abrégé le Comité de projets.

2. Décret visant l'éthique sportive⁶

Ce décret, adopté en 2021, amène notamment les points suivants :

Référent-es "Vivons Sport"

Au sein des fédérations ou associations sportives :

- Chargé-es de relayer les recommandations de l'Observatoire en matière d'éthique sportive.
- Gestion des situations de maltraitance ou de violence.

Délégué-es "Vivons Sport"

Désigné-es par les cercles sportifs :

- Mission de promouvoir le Code d'éthique sportive et ses chartes sportives.
- Relayer toutes les problématiques relevant de l'éthique sportive, y compris les situations de maltraitance.
- Relayer auprès de leurs référent-es "Vivons Sport" toutes les problématiques relevant de l'éthique sportive.
- Communiquer toutes les initiatives prises par leur cercle en vue de promouvoir l'éthique sportive.

Instauration d'un réseau éthique dont les missions sont :

1. Favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques en matière d'éthique sportive entre le mouvement sportif organisé et l'Observatoire.
2. Relayer, auprès de l'Observatoire, toute problématique en matière d'éthique sportive rencontrée par les fédérations sportives, les associations sportives et les cercles dans leur pratique habituelle.
3. S'assurer que le Code d'éthique sportive et ses chartes sportives sont appliqués au sein des fédérations sportives, des associations sportives et des cercles.

3. Décret relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française⁷

Le décret s'applique à divers secteurs concernant les enfants, et notamment le sport. Il renforce le droit de l'enfant à une éducation non violente en interdisant toute forme de violence physique ou psychique à l'égard des enfants. L'article 2 du décret **fournit une définition exhaustive des violences, incluant tout comportement physique ou psychique portant atteinte à l'intégrité** morale, physique, psychique et sexuelle de l'enfant.

⁶ [Décret du 14 Octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique \(M.B. 10 Novembre 2021\).](#)

⁷ [Décret du 5 Octobre 2023 relatif à l'interdiction des violences à l'égard des enfants dans les structures autorisées, agréées, subventionnées ou organisées par la Communauté française \(M.B. 23 Janvier 2024\).](#)

4. Législation européenne quant aux systèmes de signalement des violences

1. La recommandation du 6 septembre 2023 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur le renforcement des systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants⁸

Cette recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe demande notamment aux États :

1. **D'adopter une définition légale claire des violences et de mettre en place une obligation de signalement** : la définition des violences envers les enfants doit être large et doit s'accompagner d'une obligation de signalement en identifiant qui est soumis à ces obligations. Cette obligation doit s'accompagner de sanctions proportionnelles en cas de manquement à l'obligation de signaler, ainsi que des dérogations aux règles de confidentialité et au secret professionnel.
2. **D'encourager les professionnel·les à signaler les violences** : en permettant à tout·es les professionnel·les en contact avec les enfants (dont les professionnel·les du sport) une formation adaptée, améliorant leur connaissance, renforçant leur confiance dans les systèmes de signalement et leur permettant d'identifier clairement le seuil à partir duquel un signalement peut être effectué sur la base de motifs raisonnables. Également en mettant en place un système national centralisé de monitoring des signalements, avec la possibilité de garder l'anonymat pour les professionnel·les qui signalent dans certains cas.
3. **D'améliorer la coopération interinstitutionnelle et la collecte de données** : en développant des systèmes pluridisciplinaires de protection de l'enfance fondés sur la coopération interinstitutionnelle, notamment en mettant en place un système de collecte et de partage des données entre les services compétents.
4. **De faire preuve de transparence et de sensibilisation** : en rendant les informations liées à la protection des enfants contre les violences publiques et accessibles, avec une version adaptée aux enfants et aux parents. Elle recommande également de lancer une grande campagne d'information médiatique pour sensibiliser le grand public sur les risques et la prévalence de la violence.

2. La recommandation de la Commission européenne du 23 avril 2024 relative au développement et au renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant⁹

Cette recommandation de la Commission européenne vise à promouvoir des pratiques exemplaires pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants, notamment :

1. **Le développement de systèmes intégrés de protection de l'enfance** : les États membres de l'Union Européenne sont encouragés à renforcer leurs systèmes de protection de l'enfance en établissant des obligations pour tout·es les acteur·ices des secteurs concernés, tels que le sport, de mettre en

⁸ [Recommandation CM/Rec\(2023\)8 du 6 Septembre 2023 du Comité des Ministres aux États membres sur le renforcement des systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants.](#)

⁹ [Recommandation C\(2024\)2680 du 23 Avril 2024 de la Commission européenne relative au développement et au renforcement de systèmes intégrés de protection de l'enfance dans l'intérêt supérieur de l'enfant.](#)

place de mesures de prévention, de signalement et de protection, ainsi qu'un soutien efficace répondant aux besoins des enfants.

2. **Culture des droits de l'enfant** : il est demandé de promouvoir une culture des droits de l'enfant et de la responsabilité de tout·es les professionnel·les en contact avec des enfants, notamment en élaborant des normes et protocoles sur les procédures de protection de l'enfance et les garanties en matière de signalement pour toutes les organisations travaillant avec des enfants.
3. **Garantir le signalement des cas de violence** : les États membres doivent mettre en place des mécanismes de signalement sûrs, confidentiels, adaptés aux enfants et largement publicisés, accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ils doivent également s'assurer que les professionnel·les travaillant en contact étroit avec les enfants soient tenu·es de signaler tout motif raisonnable de croire qu'une infraction punissable a été commise ou est susceptible de l'être.

Ces recommandations soulignent l'importance de développer des systèmes de signalement efficaces et adaptés aux besoins des enfants, ainsi que la nécessité d'une coordination entre les différent·es acteur·rices impliqué·es dans la protection de l'enfance.

III. MÉTHODOLOGIE

Notre question de recherche était la suivante : **le système de signalement des violences vécues par les enfants dans le sport en Belgique francophone est-il efficace ? Si pas, comment l'améliorer ?**

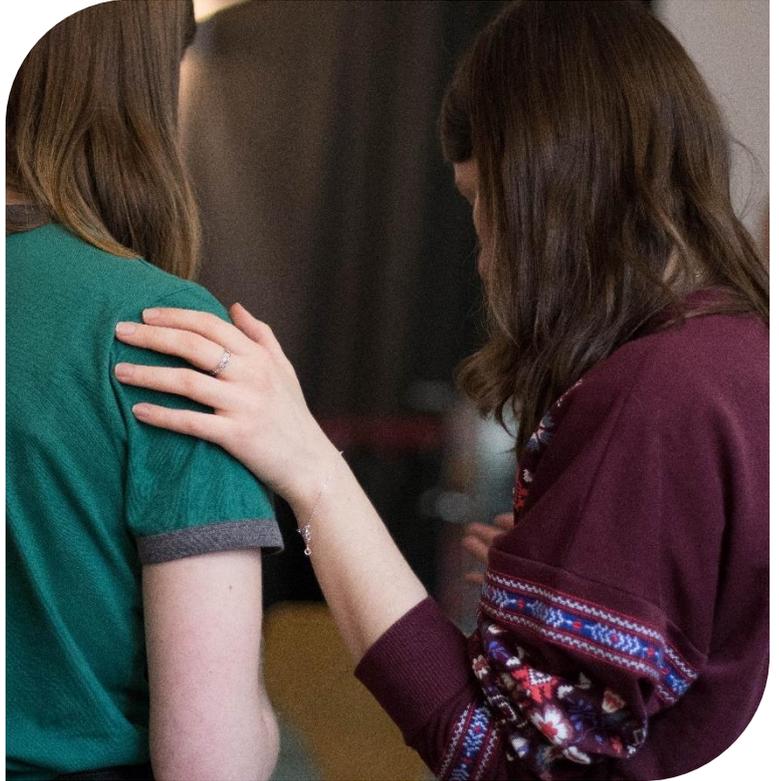
1. Qui interroger ?

Pour mener à bien cette étude exploratoire, nous avons d'abord identifié, en collaboration avec nos partenaires, les intervenant·es cibles en sélectionnant des profils susceptibles d'avoir une idée claire de l'efficacité du système de signalement des violences subies par les enfants dans le contexte sportif. Nous avons soumis cette liste au Comité consultatif du projet PARCS 2.0, composé de représentant·es du secteur du sport ainsi que de professionnel·les des droits de l'enfant.

Nous avons réalisé 12 entretiens entre août 2023 et janvier 2024, principalement en présentiel, avec les répondant·es suivant·es :

- Un·e représentant·e du service de police ZPZ BruNo
- Quatre psychologues des équipes SOS enfants (Mons et Bruxelles Saint-Pierre)
- Deux personnes représentant l'ADEPS, dont un·e représentant·e du réseau éthique
- Un·e représentant·e du 103
- Un·e représentant·e du bureau du DGDE
- Un·e représentant·e du service de l'Aide à la Jeunesse
- Deux référent·es éthiques
- Deux coachs de deux clubs différents : rugby et équitation
- Deux personnes représentant la campagne « Come Together »
- Un·e parent·e

Au départ, nous avons comme souhait de rencontrer des enfants ayant vécu des violences dans le cadre de leurs activités sportives. Malheureusement, il n'a pas été possible de mener ces entretiens. Néanmoins, nous avons rencontré 16 enfants dans le cadre du projet afin d'obtenir leurs avis sur nos productions mais également afin les sensibiliser sur les relais existants en Belgique francophone si elles font face à de la violence. Dans le cadre de cette sensibilisation, nous leur avons présenté des saynètes de théâtre illustrant des scènes de violence, entre enfants et entre adulte et enfant, fréquemment rencontrées dans le contexte sportif. Nous trouvons que leurs retours face à d'hypothétiques violences pourraient nourrir nos échanges et réflexions. Nous vous présenterons donc également ces témoignages dans le cadre de l'étude. Le groupe d'enfants consulté avait entre 6 et 13 ans.



2. Comment interroger ?

Nous avons opté pour des entretiens en face à face avec enregistrement afin de faciliter l'échange tout en restant au plus près de la parole des intervenant·es. Nous avons élaboré un questionnaire adaptable en fonction des différentes personnes interrogées, avec des thèmes centraux.

Pour les professionnel·les, nous souhaitons obtenir une vision globale de leur rôle et de celui de leur institution. Nous voulions également aborder la prise en charge spécifique des signalements et des préoccupations liées aux violences subies par les enfants. Nous avons encouragé les personnes interrogées à partager leurs difficultés quotidiennes et à proposer des bonnes pratiques ainsi que des leviers existants pour améliorer les processus de signalement.

Pour le·a parent interrogé·e, nous avons abordé les expériences vécues dans le cadre des activités sportives de ses enfants et nous lui avons présenté des situations hypothétiques de violence, lui demandant comment elle réagirait.

Enfin, pour les enfants, nous avons joué des scènes de théâtre se déroulant dans des milieux sportifs et illustrant différents types de violences, basées sur des exemples issus de l'étude CASES. Ensuite, nous avons demandé aux enfants ce qu'elles feraient dans ces situations. L'objectif était double : évaluer la connaissance des enfants sur les systèmes de signalement et les informer sur les relais existants. Leurs réponses nous ont semblé intéressantes à partager pour illustrer vers qui ces enfants se tourneraient en premier, en cas de difficultés.

3. Structure et limites

Dans cette étude exploratoire, nous avons suivi une méthodologie en trois phases pour examiner le système de signalement des violences dans le sport. Chaque phase vise à approfondir notre compréhension des défis et des solutions potentielles rencontrés par les intervenant-es de terrain interrogé-es.

1. **Première phase - cartographie des instances de signalement** : nous avons débuté par cartographier les principales instances vers lesquelles les intervenant-es sportif-ves se tournent et/ou devraient se tourner pour signaler des violences envers les enfants. Il est important de souligner qu'au vu du caractère exploratoire de l'étude, nous avons rencontré un nombre limité d'intervenant-es et de services.
2. **Deuxième phase - analyse des freins au signalement** : nous avons cherché, lors de cette phase, à examiner les obstacles rencontrés par les acteur-rices de terrain dans le processus de signalement des violences. Nous avons identifié deux catégories principales de freins : ceux rencontrés lors du **recueil initial des signalements** et ceux affectant la **transmission et la prise en charge subséquente des signalements**. Nos analyses sont étayées par des entretiens approfondis avec les acteur-rices, qui ont permis de mettre en lumière ces défis critiques. Pour chaque frein identifié, nous présentons les bonnes pratiques actuellement en place chez certains acteur-rices de terrain, ainsi que les recommandations formulées par les intervenant-es pour améliorer le système de signalement. Des extraits pertinents des entretiens sont inclus pour illustrer ces points.
3. **Troisième phase - conclusions et recommandations prioritaires** : nous terminons cette étude exploratoire par une réflexion critique sur nos résultats et une mise en avant des recommandations prioritaires. Ces recommandations sont formulées à la lumière des discussions et des analyses précédentes, visant à renforcer le système de signalement des violences dans le sport.

Cette étude, comme l'indique son titre, est exploratoire et menée sur un échantillon non représentatif. Cela signifie qu'elle permet des conclusions préliminaires visant à ouvrir des discussions et interprétées sur base de l'expérience de terrain de DEI Belgique. Elle ne doit pas être considérée comme un élément de vérité absolue mais permettre une réflexion vers la création de mécanismes innovants.

CARTOGRAPHIE DES POINTS DE SIGNALEMENT

I. FONCTIONNEMENT D'ORGANES CLÉS DU SYSTÈME DE SIGNALEMENT

Nous avons proposé aux personnes interviewées issues d'institutions de prise en charge des violences de nous informer **de qui les contactait pour signaler des violences et de quel accompagnement leur était généralement proposé.**

1. SAJ - Service d'Aide à la Jeunesse

Qu'est-ce ? Le [SAJ](#) est une autorité publique qui intervient uniquement dans le cadre de la protection de l'enfance. Il peut entendre les difficultés rencontrées, et orienter vers des services « de première ligne » (c'est-à-dire les CPMS, CPAS, AMO...). Il s'agit d'un service offrant des conseils et une aide aux jeunes en difficulté ou en danger, ainsi qu'à leurs familles.

Prise de contact : le SAJ peut être contacté par n'importe qui pour signaler une situation nécessitant une intervention. Le contact initial parvient à une centrale téléphonique, où une personne fait l'accueil. Si c'est une nouvelle demande, le-a demandeur-se sera orienté-e vers la permanence. Il existe deux types de permanences au SAJ : une permanence téléphonique ou une permanence sociale sur place (au moins une des deux permanences est assurée dans chaque SAJ, soit une par arrondissement). Selon la personne interrogée, bien que le SAJ soit censé intervenir en deuxième ligne pour les signalements de violences, il se retrouve souvent en première ligne. En effet, le SAJ apparaît parmi les premiers résultats de recherche pour 'aide à la jeunesse', ce qui entraîne une grande affluence de signalements directement auprès de lui. Le traitement d'un signalement fait l'objet d'une forme de filtrage en fonction de son type et de l'urgence qu'il représente.

Toujours selon le témoignage recueilli, le SAJ, à travers sa permanence téléphonique, remplit une fonction d'accompagnement dans l'orientation, sans se contenter de rediriger la personne signalant vers le service de première ligne adapté à sa situation.

« La permanence (...) ils sont souvent débordés, j'insiste vraiment, c'est la deuxième ligne mais en fait dans les faits vous taper aide à la jeunesse sur Google et la première chose qui vient c'est SAJ. »

Entretien - SAJ

« On voit en fonction de ce que les gens nous disent et de l'urgence. Il y a un échange téléphonique et au terme de cet échange téléphonique, dans un grand nombre de cas on propose à la personne de venir à un rendez-vous à la permanence physique. La personne vient avec toutes les personnes qu'elles souhaitent, ses enfants ou des personnes majeures qui peuvent l'accompagner. Là, elle sera rencontrée par un délégué, la personne qu'elle a eue au téléphone. Ce délégué va effectuer un travail de réflexion, va affiner la demande, construire avec cette personne »

Entretien - SAJ

L'interlocuteur-ice de la permanence tente d'abord de faire retomber la crise (car souvent les gens les appellent dans des moments de crise) afin de mieux cerner le besoin/l'attente et ainsi mieux rediriger, tout en laissant la porte ouverte pour rappeler si la réorientation ne porte pas ses fruits.

« Il y a une chose qui est, c'est là où c'est compliqué c'est que l'on travaille en transparence avec les familles mais, du coup, il n'y a pas d'anonymat chez nous. Si une demande est faite, si quelqu'un veut déposer de manière anonyme, on revoit vers les services de police. Ce n'est pas notre rôle et si c'est un enfant qui veut déposer de manière anonyme alors de fait on ne va pas pouvoir travailler avec lui s'il n'est pas d'accord que l'on rencontre ses parents. »

Entretien - SAJ

Accompagnement à la suite du signalement : dans les cas où, après examen, une situation nécessite l'intervention du SAJ, alors un rendez-vous en personne est proposé à l'auteur-e du signalement, qui est invité-e à convier toute personne qu'elle souhaiterait amener (enfants, autre adulte impliqué-e, etc.). Le but de la rencontre est d'évaluer la situation, affiner la demande et construire un plan d'action collectivement. L'aide proposée par le SAJ est volontaire et participative, impliquant l'accord des enfants et des adultes concerné-es par les violences. Après un premier entretien, le SAJ oriente, en priorité, vers un autre service de première ligne spécialisé pertinent pour la situation ou alors propose un programme d'aide adapté. Selon la personne des SAJ interrogée dans le cadre de l'étude, **l'action du SAJ peut être conditionnée au fait que la personne signalant un fait (enfant ou adulte) accepte de lever son anonymat.**

Quid des signalements émanant du secteur sportif ? La personne rencontrée ne connaît pas les chiffres sur cette question. De son point de vue, le secteur sportif n'est pas le secteur qui les contacte majoritairement.

2. Police

Prise de contact : tout le monde peut contacter la police afin de déposer plainte. Selon le témoignage recueilli, la police ne redirige pas vers d'autres structures lorsqu'il s'agit d'un dépôt de plainte. Lorsqu'un-e mineur-e et/ou ses parents souhaitent déposer plainte, ils sont entendus par un service de garde. Ensuite, si c'est le-la mineur-e qui est victime, un service spécialisé qui travaille avec des mineur-es reprend le dossier. Le dossier part d'office au parquet « famille et jeunesse » si l'auteur-e est mineur-e, et au parquet général normal si l'auteur-e est majeur-e.

« Chez nous, on dépose des plaintes. Il peut arriver que les gens aient peur de déposer plainte, peur des représailles. Mais il faut le faire. Chez la police, on ne redirige pas vers d'autres structures. »

Entretien - Police

[Il avait été demandé à l'interviewé-e ce qui se passerait si un coach téléphonait à la police pour signaler le comportement déplacé d'un collègue envers un enfant]
« On peut conseiller de dénoncer le comportement de son collègue auprès de ses supérieurs – au niveau de la fédération sportive par exemple, qui pourra déposer plainte au nom de la fédération, pour que cela ait plus de poids. Je conseillerais aussi de noter les faits, les dates, les lieux... »

Entretien - Police

Accompagnement à la suite du signalement : la police assure un accompagnement pour les démarches, établit des liens entre la famille, les médecins et d'autres services spécialisés, et travaille en collaboration avec des assistant-es sociaux-les pour assurer une prise en charge adéquate des victimes. De plus, certains services de police disposent d'un service « Famille/Jeunesse ».

Quid des signalements émanant du secteur sportif ? La police prend tous les signalements. Elle peut éventuellement conseiller quant à la manière de faire suivre ce signalement. Le témoignage recueilli révèle également que l'encodage actuel des plaintes ne permet pas systématiquement de catégorisation/recherche des plaintes portées comme ayant eu lieu dans le sportif.

3. 103 – Écoute-Enfants

Qu'est-ce ? [Écoute-Enfants](#) est un service téléphonique accessible via le numéro 103, destiné aux enfants, aux adolescents et à toute personne préoccupée par un enfant. Gratuit et disponible de 10 heures à 24 heures, le service répond aux questions et inquiétudes de ceux-celles qui ressentent le besoin de parler, de se confier.

Prise de contact : le 103 est accessible aux enfants et à toute personne confrontée à des questionnements concernant un-e enfant. Le numéro est souvent sollicité par des parents, des enseignant-es, des professionnel-les, des moniteur-ices de stage, etc. Les écoutantes suivent des règles précises en matière de recueil de la parole, notamment d'anonymat réciproque.

Accompagnement à la suite du signalement : la première étape est de cerner correctement la préoccupation et le contexte de l'appelant-e ainsi que ce qui est attendu du service. Ensuite, si l'appel est passé par un-e enfant, la deuxième étape est d'identifier une personne adulte ressource pour l'aider à faire face à sa préoccupation, et éventuellement lui proposer de rappeler le 103 en présence de cette personne ressource. Une autre possibilité, est la réorientation de l'enfant vers des services spécialisés (exemples mentionnés dans les témoignages reçus : Yapaka, maintenantjenparle) qui ne sont pas nombreux. En dernier recours et si aucune solution n'est trouvée via les moyens ci-dessus, il existe une règle qui permet de casser l'anonymat, toujours avec l'accord de l'enfant, pour avoir, par exemple, recours aux services de la police, en cas de danger imminent.

Quid des signalements émanant du secteur sportif ? Selon le témoignage recueilli, les signalements de violences envers des enfants dans le cadre d'activités sportives provenant directement du secteur sportif sont très rares.

4. SOS Enfants

Qu'est-ce ? Le [service SOS Enfants](#), rattaché à l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), supervise 14 équipes réparties en Belgique francophone. Composées de professionnel·les pluridisciplinaires (médecins, psychologues, assistant·es sociaux·les et juristes), ces équipes ont pour mission de prévenir et traiter les cas de maltraitance physique, psychologique, sexuelle, institutionnelle ou de négligence chez les enfants.

« Tout le monde peut nous appeler. On sera à l'écoute et on renseignera un maximum. Mais effectivement on n'intervient pas tant qu'on n'a pas rencontré l'enfant et les parents. On ne va pas intervenir juste sur base de ce que quelqu'un nous a dit, ce qui est plutôt assez logique, car on ne sait pas toujours. »

Entretien – SOS Enfants

Prise de contact : une permanence est assurée tous les jours pour accueillir les inquiétudes de toute personne estimant qu'un·e enfant est en danger ou évolue dans un contexte inquiétant. Les enfants peuvent arriver par différentes portes d'entrée : par le dépôt de plaintes, le tribunal de la jeunesse, plus rarement par le SAJ, ou par des institutions comme les IPPJ et les institutions de placements, qui peuvent demander une intervention. Les demandes peuvent également venir directement des parents. Les signalements proviennent principalement des familles, de l'entourage de l'enfant, et dans un second temps des professionnel·les gravitant autour de la famille, tels que les enseignant·es, les travailleur·ses médico-sociaux ou encore les professionnel·les de l'aide à la jeunesse (psychologues, éducateur·ices, assistant·es sociaux·les ...).

« Si le professionnel veut que nous on agisse sans lui, on doit pouvoir dire que les inquiétudes viennent de lui pour pouvoir énoncer vraiment les choses. On organise alors aussi une rencontre avec le professionnel pour qu'il puisse énoncer en face de la famille, les difficultés, les symptômes, ou reprendre les révélations, en fonction du type de situations, le signaleur est là dans un premier temps et il ne sera plus amener à revenir. »

Entretien – SOS Enfants

Accompagnement à la suite du signalement : dans le processus établi par les équipes de SOS Enfants interviewées, toute personne à l'initiative d'un signalement rencontre deux professionnel·les de spécialisations différentes pour obtenir un regard croisé et une évaluation pluridisciplinaire de la situation. Les parents de l'enfant victime sont toujours informé·es, quelle que soit leur implication dans l'inquiétude ayant motivé le

« Finalement on ne voit pas les adultes si ce sont des adultes en dehors du cercle familial. »

Entretien – SOS Enfants

« Après des clubs sportifs, la dernière situation c'était il y a 6, 7 ans. Ça concernait des abus sexuels d'un coach sur une jeune fille. Ce n'est pas le club sportif qui nous a contacté là mais les parents de la victime qui nous ont contacté. »

Entretien – SOS Enfants

signalement. La procédure prévoit également un second entretien physique où la personne ayant fait le signalement expose sa version aux parents de la victime et, si la violence présumée est extrafamiliale, à l'auteur·e présumé·e des violences. **Cependant, un témoignage récolté indique que lorsque l'auteur·e de la violence est extérieur·e au cadre familial, ielle est très rarement rencontré·e.** SOS Enfants propose une prise en charge thérapeutique à moyen ou long terme en fonction des besoins de l'enfant.

« Je ne me souviens pas et ça ne me dit rien qu'on ait eu des gens plus du réseau extrascolaire ou du milieu du sport. »

Entretien – SOS Enfants

Quid des signalements émanant du secteur sportif ? Selon les témoignages recueillis, les signalements pour des violences qui se sont produites dans le cadre sportif et les signalements provenant d'intervenants sportifs sont très rares.

5. Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant

Qu'est-ce ? Le [Délégué Général aux Droits de l'Enfant \(DGDE\)](#) est une institution indépendante qui veille à la sauvegarde des droits et intérêts des enfants. Entre autres, il informe sur les droits des enfants, promeut ces droits, et vérifie l'application des législations les concernant. Accessible par téléphone et e-mail, le DGDE et son équipe répondent aux questions et aident à résoudre les problèmes touchant les enfants et les jeunes.

Prise de contact : selon les témoignages recueillis, le premier contact avec le DGDE se fait généralement par téléphone. Cette méthode est décrite par les personnes interrogées comme moins formelle et plus accessible, facilitant ainsi l'échange initial et évitant les blocages potentiels liés à une démarche trop formelle dès le départ. Les éléments recueillis lors de ce contact peuvent ensuite être retranscrits par écrit pour assurer un suivi formalisé.

Accompagnement à la suite du signalement : sur base des retours de terrain, le DGDE évalue la situation et peut soit prendre en charge directement, soit réorienter vers un service compétent. Par la suite, les démarches peuvent être actées par écrit pour officialiser le cadre d'intervention et confirmer que la situation est bien prise en charge.

« C'est toujours les parents qui se plaignent de quelque chose qui dysfonctionne avec leurs enfants. Il y a eu un problème pour un transfert de club de foot, il y a longtemps. Un transfert qu'un club de foot refusait à un enfant (...). »

Entretien – DGDE

Quid des signalements émanant du secteur sportif ? Les signalements de situations de violence au sein des clubs sportifs au DGDE sont rares, ou concernent alors de la violence des parents autour du terrain, même lorsqu'on élargit l'examen à d'autres contextes récréatifs. Les signalements semblent être principalement liés aux problèmes de comportement des parents autour des terrains de sport. Par exemple, un club de football a

sollicité l'aide du DGDE pour élaborer une charte de fair-play impliquant les enfants et les parents. En outre, les plaintes évoquées par les parents concernaient des faits entre le coach et les enfants.

« Une maman qui nous informe que son enfant a subi des violences verbales car il a refusé de prendre sa douche dans une douche collective, après un entraînement. Et c'est vrai que c'est la règle, entraînement ou match - douche et puis les enfants repartent chez eux. Cet enfant a subi une opération, il a un problème physique qu'il ne veut pas montrer aux autres. Même le fait que la maman explique ça n'a pas permis de trouver une alternative aux douches collectives. »

Entretien – DGDE

6. Yapaka - La Coordination de la prévention de la maltraitance

Qu'est-ce ? **Yapaka** est un programme initié en 1998 par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, visant à prévenir la maltraitance des enfants. Ce programme offre des ressources d'information et de formation pour les parents, les professionnel·les et les enfants, en mettant l'accent sur le soutien et la solidarité pour créer un environnement sûr et bienveillant.

« Quand un signalement est fait, vers qui l'orienter ? Les numéros que tu peux appeler, le mieux c'est de diriger vers Yapaka, qui dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui après, je pense, les oriente. »

Entretien – ADEPS

« On essaye de trouver quelque chose pour aider, on cherche des pistes ensemble, des moyens de sortir de la situation. On réoriente vers différentes solutions. Par exemple, une jeune qui ne se sent pas respectée dans son couple, on la réoriente vers Yapaka, vers maintenant j'en parle... »

Entretien – 103

Prise de contact : nous n'avons pas interviewé directement Yapaka, car le service n'est pas en mesure de répondre directement aux demandes d'aide ou de conseils individuels, comme mentionné sur leur site web¹⁰. Cependant nous avons choisi de l'intégrer dans l'état des lieux dressé par les acteur·ices de terrain, car plusieurs organismes interviewés nous ont parlé de Yapaka comme d'un point de contact vers lequel ils réorientent.

II. CONSTATS PRÉLIMINAIRES

Pour rappel, les constats de cette étude se basent, non seulement sur des témoignages reçus lors de 12 entretiens, mais aussi sur l'expertise acquise par DEI et ses partenaires, depuis de nombreuses années, sur le terrain dans le cadre de formations et d'accompagnements d'équipes.

1. En ce qui concerne les recueils des signalements...

Prise de contact par les adultes

Tout le monde peut contacter les différentes administrations rencontrées. De manière générale, il semble que ce sont plutôt les adultes qui les contactent, qu'il s'agisse de citoyen·nes, de professionnel·les, ou de parents qui se questionnent sur une situation spécifique ou qui souhaitent partager une crainte liée à une violence potentielle vécue par un·e enfant. Concernant le profil des professionnel·les, le plus souvent ce sont des personnes qui gravitent autour de la famille qui contactent les services par téléphone. Une équipe SOS Enfants a confié qu' « à peu près 40% des situations proviennent des milieux professionnels, notamment scolaires, médicaux et de l'aide à la jeunesse, tandis que 60% proviennent plutôt des familiers, de l'entourage de l'enfant, des parents eux-mêmes, ou des voisins ».

« Ce ne sont pas les organismes qui contactent et pareil dans les écoles en fait, c'est souvent les parents qui nous contactent pour dire qu'il y a un problème. C'est rarement les encadrants eux-mêmes qui sollicitent. »

Entretien — SOS Enfants

¹⁰ https://www.yapaka.be/nous_contacter

À ce stade, il semblerait que les professionnel·les du sport contactent très rarement les institutions rencontrées. Cela pourrait indiquer un manque de sensibilisation ou de formation parmi ces professionnel·les quant à la détection et au signalement des violences. Cela pourrait également être le signe que ce ne sont pas vers les institutions interrogées qu'ielles se tournent.

Prise de contact par les enfants

Les intervenant·es ont informé qu'il est très rare qu'un·e enfant les contacte. Le 103, grâce à son système de signalement sensible aux conditions des enfants, semble recevoir plus de signalements d'enfants¹¹ que les autres institutions. Voici un récapitulatif de quelques-unes de leurs statistiques intéressantes pour l'année 2023¹² :

Répartition des appels d'enfants selon leur âge	Répartition des appels selon les profils des appelant·es
Moins de 7 ans : 21 appels	Adulte et enfant : 43 appels
7 – 9 ans : 74 appels	Adulte pour lui-elle-même : 746 appels
10 – 12 ans : 485 appels	Adulte pour enfant : 1176 appels
13 – 15 ans : 877 appels	Professionnel·les : 92 appels
16 – 18 ans : 954 appels	Enfant pour lui-elle-même : 2411 appels

Freins à la prise de contact

Certaines tendances peuvent être identifiées parmi les raisons pour lesquelles les enfants et les adultes contactent moins les services :

- **Peur vis-à-vis de certains services, comme la police** : une image négative de certaines institutions peut être véhiculée, ces étiquettes peuvent être un frein à la prise de contact des enfants mais également des adultes.

« J'ai tapé sur des moteurs de recherche 'vidéo relation positive police citoyens ou jeunes', et je n'en ai pas trouvé. On ne trouve que des clashes, des 'bavures', des 'violences policières' comme on les appelle. » — Police

- **Peur de ne pas être cru·es ou entendu·es** : il est possible que cette crainte soit exacerbée pour les enfants, qui peuvent avoir des expériences négatives avec les services de police ou craindre des conséquences s'ielles signalent des abus. Cette peur de ne pas être cru·es ou entendu·es, peut les dissuader de chercher de l'aide ou de signaler des situations de violence.
- **Appréhension face à une potentielle confrontation** : certains fonctionnements, comme ceux de SOS Enfants ou du SAJ, ne permettent pas toujours de respecter l'anonymat lors de la prise en charge d'une violence. Il paraît intéressant de se demander si de telles pratiques ne freinent pas les témoins de violences dans leur signalement.

« Nous, on ne prend pas en charge des situations sur base anonyme. On ne peut pas juste venir dénoncer. On doit pouvoir dire à la famille on a été sollicité par telle personne de votre

¹¹ Pour rappel, lorsqu'on parle d'enfants, il s'agit de personnes ayant de 0 à 18 ans, au sens de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

¹² Ces chiffres et d'autres sont disponibles aux pages 18 et 19 du [rapport d'activités de 2023](#) de service 103 Écoute-Enfants.

entourage parce qu'il est inquiet pour votre enfant. Pour pouvoir dire en toute transparence les inquiétudes. Comme ça la famille sait qui a contacté. » — SOS Enfants

Quid des signalements émanant du secteur sportif ?

L'analyse des témoignages recueillis auprès des différentes entités impliquées dans la protection de l'enfance révèle une tendance commune : les signalements émanant du secteur sportif sont relativement rares. À ce stade de l'exploration, on peut déjà présupposer que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour encourager les structures sportives à jouer un rôle actif dans la protection des enfants et à promouvoir une culture de signalement et de prévention au sein de ces environnements.

« Dans le cadre des formations données aux coaches, aux professionnels du monde sportif travaillant avec des enfants, il faudrait vraiment faire des points sur ce qui relève du pénal ou non. Leur apprendre à détecter les faits qui relèvent du pénal. » — Police

Parmi les différentes instances, les témoignages de la police, de SOS Enfants, du SAJ et du 103, révèlent une lacune dans la catégorisation et l'encodage des plaintes liées aux violences dans le milieu sportif, soulignant une opportunité d'amélioration dans ce domaine afin d'obtenir des statistiques et un référencement plus précis.

« Il serait intéressant de faire la demande [de créer un encodage spécifique aux violences dans le sport]. » — Police

« Ça on peut savoir, après ce n'est pas détaillé, donc si c'est une association, après exemple, je ne sais pas savoir quel type d'association. Ça d'ailleurs ça fait partie des choses que moi je vais essayer de travailler avec les services, c'est justement de pouvoir avoir des données extractibles, plus précises, par rapport au service statistique pour avoir ce genre d'informations. » — SAJ

Du côté des services spécialisés, tels que le 103 et SOS Enfants, les signalements directement issus des clubs sportifs sont peu fréquents, avec des cas remontant à plusieurs années. Dans ces situations, ce sont généralement les parents des victimes qui contactent ces services, suggérant un manque d'initiative/de connaissance des structures sportives elles-mêmes pour signaler les incidents. Cette observation peut révéler une absence de détection des violences, mais aussi une méconnaissance des systèmes de signalement, ou bien une connaissance se portant vers d'autres personnes ou structures que celles reprises ci-dessus. On peut notamment se demander si les signalements ne seraient pas majoritairement faits au sein de la structure sportive. Dans ce cas, cela peut interroger sur la façon dont ils sont gérés (en interne ? Comment ? Vers d'autres services externes ?).

2. En ce qui concerne la transmission et la prise en charge des signalements

Les procédures d'accompagnement présentent des défis, notamment en ce qui concerne leur inclusivité à l'égard des enfants. Les approches qui intègrent presque automatiquement les parents peuvent engendrer de réelles difficultés et des appréhensions de la confrontation pour un·e enfant mais aussi pour l'adulte tiers signalant (ex : intervenant·e sportif·ve). De plus, ces approches semblent souvent conçues pour gérer des signalements de violences intrafamiliales. Par exemple, les équipes de SOS Enfants nous ont informées qu'elles ne rencontrent pratiquement pas d'adultes en dehors du cercle familial.

D'autre part, des stratégies comme celle du 103, qui encouragent l'enfant à trouver une personne de confiance, peuvent être efficaces mais posent des défis pour les plus jeunes et/ou les plus isolé-es, qui peuvent avoir du mal à identifier des adultes de référence. De plus, il arrive que la responsabilité de la prise en charge de la situation de violence soit reportée sur les épaules du signaleur-euse, y compris les intervenant-es sportif-ves. Il est légitime de se demander si ce report, bien que potentiellement pertinent en raison des relations de confiance existant entre ces dernier-es et les enfants, et de leur possibilité d'action plus directe, ne conduit pas à un risque d'inaction. Ceci est d'autant plus pertinent compte tenu du manque de connaissances, de formation et de personnel, comme souligné par les intervenant-es sportif-ves, et que nous verrons plus en détail dans les résultats de l'étude.

Les procédures d'accompagnement qui varient en fonction de la gravité ou de l'urgence soulèvent également des questions quant à la détermination de ces critères. Il est nécessaire de s'interroger sur l'existence de situations où certains signalements pourraient être négligés ou ne trouveraient pas de solution appropriée en raison de ces variations. Par ailleurs, cette approche présente la limite qui tient dans ce que les institutions, par manque de moyens, accompagnent en priorité des situations « graves » mais n'ont pas la capacité de prendre en charge des situations « moins graves » dans lesquelles la prévention pourrait jouer un rôle essentiel.

Ainsi, pour assurer une meilleure et plus grande prise en charge des cas de violences faites à l'encontre d'enfants, les intervenant-es rencontré-es insistent sur le fait qu'il est crucial que les services de signalement soient perçus comme accessibles et sûrs, tant par les enfants que par les adultes. Ielles ajoutent que cela devrait passer par une amélioration de la communication adaptée à l'âge des enfants, à une formation accrue des professionnel-les et une sensibilisation du public aux mécanismes de signalement et d'accompagnement des victimes de violence.



RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Dans cette section nous mentionnons les freins mais également des pistes d'amélioration afin d'apporter une base pour de futures discussions intersectorielles. Nous mentionnons spécifiquement le dispositif « Come Together » présenté par des représentant-es de la Royal Belgian Football Association ainsi que le plan d'action du même nom, lancé par l'Union belge de football en 2021 en partenariat avec l'ACFF, Voetbal Vlanderen et la Pro League, vise à combattre la discrimination et promouvoir l'inclusion dans le football belge¹³.

I. MANQUE DE DONNÉES ET D'ENCODAGE SPÉCIFIQUE

Un problème majeur dans le recueil des signalements est l'absence de données spécifiques aux violences dans le milieu sportif. Cela rend difficile l'accès à une vision réaliste du nombre de cas présents dans le secteur sportif et donc à leur prise en charge. La police, par exemple, ne dispose pas de chiffres spécifiques concernant les violences dans le sport puisqu'elles ne sont pas ventilées de cette manière.

De même, d'autres institutions comme les SAJ et SOS Enfants n'ont pas de programmes d'encodage suffisamment spécifiques pour identifier les signalements provenant du milieu sportif.

« Il serait intéressant de faire la demande [de créer un encodage spécifique aux violences dans le sport]. Les plaintes ont souvent été encodées via les éléments "coups et blessures", pas "harcèlement de rue". Retrouver tous ces faits, s'ils ne sont pas encodés correctement, c'est difficile. »

Entretien — Police

« Ça d'ailleurs ça fait partie des choses que moi je vais essayer de travailler avec les services, c'est justement de pouvoir avoir des données extractibles, plus précises, par rapport au service statistique pour avoir ce genre d'informations. Mais c'est vrai que ça ne va pas jusqu'à cette précision-là. »

Entretien — SAJ

« Si c'est un-e intervenant-e je le sais mais je ne sais pas quel type d'intervenant, statistiquement, mais c'est peut-être repris dans le dossier. » — SAJ.

« On va mettre "Professionnel" mais on ne sera pas identifié, on pourrait le préciser. Ce sont des points à cocher, à remplir, c'est un questionnaire fermé quelque part. On ne pourrait pas retrouver dans nos statistiques, dire combien de signalements concernaient des coachs sportifs, car le programme n'est pas suffisamment spécifique. » — SOS Enfants

PISTES D'AMÉLIORATION

Pour contrer ce frein, la **mise en place de systèmes d'encodage spécifiques aux signalements liés aux milieux sportifs** paraît être une solution. Cela permettrait de mieux identifier et analyser ces cas.

¹³ Le projet Come Together a été coconstruit avec des victimes, des témoins, et des expert-es, avec le soutien des instances de direction. Ce groupe de travail a contribué à l'élaboration d'un plan, structuré autour de la sensibilisation et de la réaction. Une personne a été désignée pour coordonner et suivre les actions une fois le plan validé.

II. PEUR DES CONSÉQUENCES

La peur des conséquences pour les enfants victimes est un frein majeur au signalement. Les enfants craignent des répercussions sur leur vie sportive, comme la perte de sélection ou la stigmatisation. Les sentiments de honte et de culpabilité sont également des raisons qui empêchent les enfants de communiquer¹⁴ : « *Moi en vrai j'aurais rien dit parce que j'aurais pas osé, mais j'aurais parlé à mes parents, genre la coach elle m'a touché c'est bizarre* » (enfant de 13 ans).

« Beaucoup de jeunes n'osent rien dire car ils ont peur des conséquences sur leur vie, plus de sélection, ils risquent d'être traités différemment... À tous les niveaux, surtout en sport d'équipe. "C'est ma passion, on va me rejeter, donc j'accepte le harcèlement." Jusqu'au jour où... »

Entretien — Représentant-e de l'ADEPS

De la même manière, les intervenant-es adultes peuvent être réticent-es à accueillir le signalement et le prendre en charge en raison de l'incertitude sur la gravité des situations et des conséquences potentielles de leur parole :

« *La question que j'ai beaucoup c'est 'à partir d'où est-ce qu'on doit intervenir ?' [...] Même des soupçons ce n'est parfois pas facile, on n'a pas de preuves et on ne sait pas.* » — Coach d'équitation

« *C'est difficile de savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire. On se sent responsable.* » — Coach de rugby

« *Ils n'ont rien fait, ils ont dit qu'ils allaient faire mais n'ont rien fait et j'ai contacté quelqu'un de la ligue, car j'avais déjà eu des contacts avec elle et qu'elle m'avait dit de continuer le coaching, et j'ai appris par la suite qu'elle était responsable éthique à la ligue.* » — Référent-e éthique

Cette peur est exacerbée par le fonctionnement en vase clos des clubs sportifs, qui peuvent parfois gérer les incidents en interne plutôt que de solliciter une aide extérieure. « *On n'est pas souvent saisis de situations de violence au sein des clubs. C'est vrai qu'on dirait que les clubs fonctionnent en vase clos.* » — DGDE.

PISTES D'AMÉLIORATION

Encourager la communication au sein des équipes et des clubs peut aider à surmonter la peur des représailles et à favoriser le signalement précoce des incidents. « *Au début on recevait à tout casser trois signalements par an. (...). On est parti de trois signalements et on a mis en place une campagne, des formations, on a vu un boom dans les signalements. On est content car ça veut dire que les gens connaissent le chemin, les gens nous font confiance.* » — RBFA - Come Together

« Il peut arriver que les gens aient peur de déposer plainte, peur des représailles. Mais il faut le faire. (...) Je conseillerais aussi de noter les faits, les dates, les lieux... (...) mieux vaut trop tôt que trop tard. Il faut déposer plainte, ne pas avoir peur. C'est un devoir, ça ne sert jamais à rien. »

Entretien — Police

¹⁴ Pour connaître la manière dont les témoignages d'enfants cités ont été récoltés, veuillez-vous référer à la méthodologie présentée en préambule des résultats de l'étude exploratoire.

Mettre en place des procédures de signalement claires et accessibles pour les victimes. Encourager la libération de la parole des victimes est important, mais il faut s'assurer en amont que cette parole soit reçue de manière adaptée. Cela passe par la formation des intervenant-es sportif-ves et des référent-es éthiques, afin qu'ielles puissent recevoir la parole des victimes de manière appropriée. « *Il faut parfois travailler longtemps, en discuter longtemps avec un enfant, pour pouvoir ouvrir, après ça fait crise et faut pouvoir accueillir ça...* » — SOS Enfants. Cela peut passer par la diversification des points de contact pour le signalement, comme dans le plan "Come Together" de la RBFA, en identifiant clairement en communiquant les personnes ressources et en facilitant l'accès au chemin que suivra le signalement si la victime décide de parler.

Par exemple, le plan "Come Together" [propose trois options pour déposer un signalement](#) :

1. Par voie électronique (sur le site internet et l'application mobile).
2. Auprès d'un-e intervenant-e sportif-ve de première ligne.
3. Auprès d'une instance spécialisée en charge de prendre en charge les cas de violence au niveau du football.

Indiquez le motif de votre signalement : *

Discrimination & racisme

Comportements inapproprié

Spécifiez le type de comportements transgressifs dont il est question : *

Harcèlement

Comportements transgressifs physiques

Comportements transgressifs psychologiques

Comportements transgressifs sexuels

Il paraît également important de communiquer clairement sur les personnes ressources et de faciliter l'accès au chemin que suivra le signalement si la victime décide de parler. Il est aussi essentiel de rassurer les enfants sur la manière dont leur parole sera traitée pour les encourager à parler et à faire confiance au système d'aide. « *Quand un enfant parle c'est rare que les enfants dénoncent ouvertement de la maltraitance et des abus, (...) c'est déjà un grand pas pour un enfant donc si l'adulte qui reçoit la parole de l'enfant n'en fait rien, comment l'enfant se permettra d'aller parler à quelqu'un d'autres ? La question de la confiance en le pouvoir d'action, en la parole d'un adulte en prend un coup.* » — SOS Enfants.

III. MANQUE DE FORMATION À L'ACCUEIL ET À LA DÉTECTION

Les intervenant-es rencontrent des difficultés majeures à savoir comment accueillir les signalements de situations de violence. Cette appréhension est constatée par certaines instances de réception des signalements interrogées, qui notent une réticence à parler et à agir directement :

« Comment pouvoir aider et former les gens de terrain, car les gens sont très peureux à parler. (...) Et en fait les gens n'osent pas acter les choses. Ils préfèrent déléguer. Il faut montrer aux acteurs de terrain à quel point c'est essentiel. »

Entretien — SOS Enfants

Les intervenant-es expriment fréquemment leur désarroi lorsqu'ils sont confrontés à des situations de violence, ne sachant pas comment réagir de manière appropriée et efficace. Ce manque de formation et de clarté peut les empêcher d'intervenir ou de répondre adéquatement aux enfants en difficulté.

« J'imagine qu'un parent viennent vers moi en parlant de harcèlement sur les réseaux, je ne sais même pas quoi répondre. J'en ai parlé avec le directeur général car il faut que je me forme pour absorber l'information, me blinder un peu car on nous rapporte rarement les bonnes choses et de pouvoir réagir de manière neutre, pas de jugement, pas être subjectif. » — Référent-e éthique

Cet inconfort de l'adulte lorsqu'une victime dépose son vécu est très probablement perceptible par les enfants. Ielles développent des stratégies diverses pour faire face aux violences, souvent en fonction de leur propre perception et de leurs moyens d'action. Dans les témoignages d'enfants récoltés¹⁵ concernant des hypothétiques violences commises par des adultes, nous avons constaté que la majorité des enfants s'imaginent gérer eux-mêmes les situations de violence.

Par exemple, face à des situations fictives de violences, certain-es enfants s'imaginent le dire directement à la personne concernée :

« Vous devez mettre votre main plus haut, parce que ça m'a mis mal à l'aise, parce que je n'ai pas trop aimé quand vous avez mis votre main près de mes fesses ».

D'autres choisiraient de s'adresser à leurs parents plutôt que directement à la structure sportive :

« Moi quand un adulte ne me respecte pas, je ne le respecte plus, donc si mon coach me dit ça je lui dis pourquoi tu fais ça ? Ton but c'est de m'entraîner, après je rentre chez moi et je demande à mes parents si je peux changer de club parce que mon coach c'est pas un bon coach. »

D'autres encore préféreraient abandonner leur activité : *« J'aurais abandonné ».*

Certain-es enfants évoquent l'intention de prévenir la police dans certains cas graves après avoir parlé à leurs parents : *« Moi j'aurais rien fait et j'aurais attendu la prochaine séance et si elle recommence cette fois-ci j'aurais prévenu mes parents et après j'aurais pris le téléphone et j'aurais confectionné le numéro de la police 101 et j'aurais signalé ».*

Il nous semble important de spécifier que **certains enfants avouent se sentir méfiant-es quant à la question de prévenir un adulte**. Plusieurs enfants ont acquiescé suite à cette affirmation faites par l'une d'entre eux : *« Faut pas toujours compter sur les adultes ».*

Il semble que la détection des situations de violence soit également complexe. Les intervenant-es manquent de formations spécifiques quant aux signes d'alerte :

« Il y a quand même sur le terrain des gros soucis auxquels personne n'a l'air de pouvoir répondre. C'est à se demander ce qu'ils voient en formation dans les brevets. » — DGDE

¹⁵ Pour connaître la manière dont les témoignages d'enfants cités ont été récoltés, veuillez-vous référer à la méthodologie présentée en préambule des résultats de l'étude exploratoire.

« Concernant le signalement direct des personnes du terrain ayant des inquiétudes ou un signalement de violence à témoigner en tant que tel on n'est pas sollicité·e et personnellement je n'ai pas eu le cas de parents ou d'entraîneurs » — Représentant·e de l'observatoire de l'éthique (ADEPS)

« On a eu certaines remontées par rapport à des comportements déviants, de certains entraîneurs ou des choses comme ça mais pas beaucoup ». Concernant les violences signalées : « On est souvent plus sur le sport de haut niveau et je pense qu'on passe à côté de pleins d'autres choses, ou d'enfants maltraités chez eux qu'on ne détecte pas. » — Représentant·e de l'ADEPS

De plus, l'influence des modèles passés et des comportements appris joue un rôle crucial. Dans le milieu sportif, par exemple, des pratiques violentes verbales ou physiques sont souvent perpétuées car considérées comme normales, traditionnelles, voir même nécessaires pour performer (« on a toujours fait comme ça », « on n'en est pas mort »). Cette acceptation tacite des comportements violents crée un environnement où les violences peuvent être tolérées, voire ignorées, réduisant la probabilité de signalements.

« Quelle violence dans l'encadrement ! Parce qu'en fait les gens arrivent et ils font comme on a toujours fait avec eux. Ils gueulent sur les gosses, et je me dis comment c'est possible d'en être encore là. »

Entretien — Coach d'équitation

De manière générale, le fait d'avoir chacun·e a son propre rapport à la violence, influencé par son vécu personnel, sa culture et son environnement professionnel, est un défi pour l'accueil du vécu des enfants.

« La société évolue, des entraîneurs quand moi j'étais gosse et adolescent c'étaient des mecs assez rudes, gueularde... qui fonctionnaient en mode « marche ou crève » et l'approche n'était pas individuelle. C'était on devait s'adapter à lui et ce n'est pas lui qui s'adapte aux différents sportifs. » — Représentant·e de l'observatoire de l'éthique (ADEPS)

« On a tous à un moment donné subi sur un terrain un problème parce que, soit on a reçu un coup, donc là c'est de la violence physique, soit au cours d'un jeu qui se termine mal on se fait pisser dessus dans les douches ou quoi. » — Représentant·e de l'observatoire de l'éthique (ADEPS)

Cette subjectivité peut entraîner des risques dans la prise en charge (par exemple le risque de banaliser un comportement violent parce qu'on y est habitué·e, ou au contraire réagir de manière disproportionnée parce qu'il heurte nos valeurs...).

« Parce que ce sont des situations qui font flamber l'émotionnel, on peut vite être dans la dramatisation ou à l'inverse dans la banalisation. » — SOS Enfants

« Mon compagnon était allé le trouver et il avait reconnu que voilà, il avait dit qu'il ne s'était pas rendu compte que c'était blessant pour un enfant. Il avait dit que c'était pour rigoler. » — Parent

La difficulté à reconnaître et à accepter que des comportements inappropriés ou violents peuvent se produire dans des environnements proches et familiers est également un frein important. La proximité avec les auteur·rices présumé·es de violences, que ce soient des collègues ou des ami·es, peut mener à des réactions de déni, rendant difficile l'accueil de la parole des victimes et la prise de mesures.

« Généralement, une des premières défenses aussi c'est, si l'enfant parle d'une personne, par exemple tel coach sportif, c'est de dire "oh non franchement je n'imagine pas ça de cette personne-là, il est vraiment trop gentil, ce n'est pas possible". » — SOS Enfants

PISTES D'AMÉLIORATION

Mettre en place des procédures claires et documentées : établir, documenter, et diffuser des schémas et des procédures claires pour guider les professionnel·les dans la réaction et le signalement des situations de violence. Ces procédures devraient inclure des étapes précises à suivre, des numéros à contacter, et des actions à entreprendre selon différents scénarios pour assurer que tous les membres de l'équipe sachent comment réagir en cas de signalement et que les victimes aient un accès facilité pour déposer leur parole.

« On pourrait proposer un schéma qui accompagnerait les professionnel·les - j'ai une question - oui / non et en fonction je suis une procédure. Pour savoir qui appeler. Un système en araignée. »

Entretien — Coach de rugby

« On a une procédure clairement définie. (...) les écoutantes sont fort à la recherche de connaître le réseau. Elles ont d'ailleurs élaboré tout un petit plan sur l'ordinateur pour pouvoir aller chercher ce qu'il faut, en fonction des problématiques, car puisqu'on est généraliste il y a vraiment toutes les problématiques. » — 103, Écoute-Enfants

« Sur le site internet il y a un formulaire de signalement de comportement déviant que tout le monde peut remplir enfant et adulte confondu·es mais il faut le savoir. Ça va directement dans ma boîte mail. Là j'ai reçu un signalement, semaine passée, mais pour une adulte. On veut créer une espèce de cahier de jurisprudence en disant « il s'est passé ça, le club à fait ça », sans nom, un peu comme votre guide de cas pratique en fonction de ce qui se passe. Et d'aider les clubs à faire des comités éthiques, on veut une personne référente mais on ne veut pas une personne toute seule on veut des gens autour de cette personne. Certains clubs ont déjà des comités éthiques et ça c'est intéressant de travailler avec eux. »

— Référent·e éthique

Formations obligatoires, spécifiques et régulières pour les acteur·ices de terrain : organiser des sessions de formation et de sensibilisation pour fournir aux référent·es éthiques, aux intervenant·es sportif·ves et de manière plus générale, à tou·tes les intervenant·es de première ligne, les outils nécessaires pour réagir de manière appropriée quand un enfant dépose un vécu violent et à repérer des signes. Ces formations doivent être basées sur les besoins et les réalités de terrain des intervenant·es, leur permettant de pouvoir détecter les éléments révélateurs de violence et d'accueillir la parole des enfants de manière adéquate.

« Car un enfant qui parle, la fois où il ose parler, s'il n'est pas écouté, s'il n'est pas entendu ou si on lui dit « qu'est que tu racontes, tu dis des conneries, tais-toi », il ne parlera plus. La première chose à dire aux intervenants c'est d'être à l'écoute et de se mettre en mode j'ouvre et j'accueil. On a chacun une sphère de compétence et les intervenants qui sont autour de l'enfant au quotidien leur première compétence c'est accueillir, recevoir, voir, remarquer des symptômes. Être plus dans l'observation, l'écoute, ce n'est pas leur boulot d'évaluer. Si un enfant a déposé une parole, il faut le traiter, lui dire : « tu m'as déposé quelque chose de précieux ». Nous ce que l'on dit c'est que ce soit vrai ou pas, s'il y a des choses qui sortent, si un enfant évoque des choses c'est qu'il y a un souci quelque part. Lui dire : « j'ai pris ta parole en compte et je vais aller vers d'autres personnes compétentes qui vont pouvoir t'aider à comprendre ce que tu vis. »

Entretien — SOS Enfants

« Il faut d'abord savoir ce dont ils ont besoin. On peut imaginer mais il peut arriver des choses en clubs dont on n'est pas au courant. » — Référent·e éthique

« Il faudrait obliger. A l'AISF j'irais toujours vers eux. Il y a des formations de responsables de clubs, mais il faut imposer ces parties là-dedans. » — Coach de rugby

« C'est ce que les clubs demandent, un soutien plus important de la ligue car ils se sentent seuls sur certains points. D'abord, j'aimerais une formation sur ce qu'est un référent éthique, ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire, et donner des formations pour des thématiques générales puis créer des groupes de travail sur des thématiques plus spécifiques par rapport à ce dont ils ont besoin. » — Représentant·e de l'observatoire de l'éthique (ADEPS)

« Dans le cadre des formations données aux coachs et professionnel·les du monde sportif travaillant avec des enfants, il faudrait vraiment faire des points sur ce qui relève du pénal ou non. Leur apprendre à détecter les faits qui relèvent du pénal. Les inciter à déposer plainte en cas de doute. La règle des 24 heures fonctionne bien : lorsqu'on est trop dans l'émotion, on se donne 24 heures pour prendre du recul pour pouvoir réfléchir la tête froide. Le revers de cette technique, c'est qu'après ces 24 heures on peut minimiser la gravité des faits et mettre le problème de côté. Prendre le réflexe de noter les faits lorsqu'on les voit, avec les dates. Écrire les faits avant d'aller déposer plainte pour bien se souvenir. Dans les formations de policiers maintenant, on les incite à tenir un carnet 'd'étonnement' : pour noter lorsque quelque chose les étonne, les interpelle positivement ou négativement (dans les pratiques de leurs collègues, dans leur pratique, dans les plaintes...). » — Police

« C'est important d'outiller les professionnel·les en fonction de leurs réalités de terrain. Surtout mettre un focus sur les problématiques entre adultes et enfants mais il y a une énorme problématique entre les enfants eux même; reliée à la dynamique de groupe et que souvent on ne détecte pas. Aussi

importance de la formation spécifique au vivre ensemble, à la dynamique de groupe, le harcèlement, le cyber harcèlement à travers les réseaux sociaux. C'est difficile en tant que coach de gérer ça en plus. En plus, si les gens sont bénévoles. Il faut faire des pics de rappels sur des thématiques qui partent du terrain ou avoir des endroits où ils savent bien s'informer. Donc identifier des outils / créer de outils où ils peuvent aller quand ils en ont besoin. » — Représentant·e de l'ADEPS

Promotion d'une culture de prévention des violences : en intégrant des actions régulières de sensibilisation et de formation, plutôt que de se contenter de réagir après des incidents graves. Il est important d'encourager et de donner les moyens aux clubs sportifs d'adopter des politiques proactives et de créer des environnements sûrs et inclusifs pour tou·tes les participant·es, qui promeuvent une culture de tolérance zéro envers toutes formes de violence.

Concernant un cas de suicide d'un enfant : « *Après, j'ai dit au psychologue que j'avais contacté, de laisser tomber car j'avais un contact avec « un pass pour l'impasse ». La demande lui semblait bien lourde à porter par le club, les conseils obtenus allaient dans le même sens ; faire de la prévention informelle avec les jeunes. » — Coach de rugby*

« *Notre vision, notre rapport à la violence impacte sur la manière dont on va informer et sensibiliser à la thématique. Nous reproduisons tous et toutes ce que l'on a connu. » — Référent·e éthique*

« *Il faut insister sur le fait qu'il y certains types de pratiques qui ne peuvent plus être acceptables maintenant. » — Représentant·e de l'observatoire de l'éthique (ADEPS)*

Approche objective : encourager une approche objective et mesurée dans l'évaluation des signalements, afin d'éviter à la fois la banalisation et la dramatisation.

Partage des bonnes pratiques par les fédérations : les bonnes pratiques créées par et pour le terrain existent déjà, mais elles nécessiteraient d'être partagées grâce aux réseaux des fédérations, qui existent également.

« *Partager les bonnes pratiques : ce serait plus intéressant que ça se passe au niveau macro et qu'ils le renvoient vers l'ensemble des clubs. Que les fédérations, l'ADEPS, gèrent ce genre de trucs. Dans beaucoup de clubs, il y a de supers initiatives, il y a des gens créatifs, alors oui, il faut les adapter, mais ce n'est pas assez partagé. »*

Entretien — Coach d'équitation

IV. MÉCONNAISSANCE DES LIEUX D'ACCUEIL DES SIGNALEMENTS

Un autre frein majeur au recueil des signalements dans le milieu sportif est le manque de communication autour des dispositifs et réseaux existants. Les référent·es éthiques interrogé·es, par exemple, signalent qu'ielles ne reçoivent pas de plaintes spécifiques car les gens ne connaissent pas encore leur existence ou leur rôle. Même au niveau de direction du réseau éthique, un constat de difficulté dans le référencement de ce-dernier a été établi.

« Ça ne marche pas car peut-être on ne sait pas encore qu'on existe, donc jusqu'à présent on n'a pas reçu de plaintes spécifiques. (...) Nous on diffuse les informations grâce à un "info mail" envoyé aux délégués sportifs présents dans les écoles à savoir un enseignant. Et ils transmettent les informations à qui de droit mais, pour être honnête, je ne sais pas bien comment. » — Référent-e éthique

« On les a listés sur notre site les référents, là on va faire un rappel, on s'aperçoit que tout le monde ne joue pas le jeu de référencer le référent éthique sur les sites des fédérations, que les gens sachent qui contacter. » — Représentant-e de l'observatoire de l'éthique (ADEPS)

« Quand tu es un club sur le terrain tu ne sais pas, tu n'as jamais entendu parler de ces personnes. Jamais eu de contact avec eux, ils (les référent-es éthiques) n'ont jamais pris de contact avec nous. » — Coach de rugby

Ce manque de communication est également observé quant aux structures de signalement et de prise en charge générales, ce qui peut contribuer au silence des enfants victimes et/ou de leur familles mais aussi des intervenant-es sportif-ves qui ne savent pas vers qui se tourner :

« Nous, notre problème, c'est ce que l'on vit pour le moment, c'est un problème de visibilité. »

Entretien — 103, Écoute-Enfants

« En deux mois que je suis là on ne m'a jamais appelé. En même temps, avant de travailler ici je ne savais même pas que ça existait au niveau de la ligue. Le premier problème est donc au niveau de la visibilité, les gens ne savent pas de base vers qui se retourner. » — Référent-e éthique

Les témoignages montrent que même avec des dispositifs en place, il existe des lacunes dans la mise en œuvre et la connaissance de ces dispositifs.

La méconnaissance des dispositifs est également clairement due à leur multiplicité : « Comme il y a souvent beaucoup d'intervenants dans une situation, les familles se perdent. Nous on a peut-être l'impression que c'est très clair qui on est, mais en fait pas du tout pour les familles. » — SOS Enfants.

Lors de nos échanges nous avons abordé la possibilité de créer un service centralisé pour la réception et le dispatching des signalements issus du sport. Ce sujet a soulevé des opinions diverses parmi les professionnel-les et les institutions interrogé-es. Cette discussion est actuellement en cours au niveau belge suite, notamment, aux recommandations du Conseil de l'Europe et au projet CSIS co-implémenté par l'ADEPS¹⁶, indiquant que l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance dans le sport nécessite la mise en place de *Child Safeguarding Officers* (CSO, point de contact unique pour la protection des enfants dans le sport) clairement identifié et implémenté.

« Un organisme reconnu vers lequel n'importe quelle organisation sportive ou de loisirs saurait déposer faits, plaintes. C'est sans doute le mieux, un organisme indépendant serait le mieux. »

Entretien — Police

¹⁶ <https://pjp-eu.coe.int/en/web/pss/systems-child-safeguarding-officers-roles>

Certain-es professionnel·les estiment qu'un organisme indépendant, déconnecté des administrations et des fédérations sportives, serait idéal pour centraliser les signalements de violences ayant lieu au sein du sport. Ielles voient en cela une garantie d'indépendance et de neutralité.

Au niveau de l'ADEPS, l'un-e de ses représentant·es interrogé·e soutient également cette idée, affirmant que la neutralité est cruciale pour éviter les pressions internes et les conflits d'intérêts :

« Officier indépendant ? Il doit être neutre. Au regard des gros scandales en France, on remarque qu'il y a un manque d'indépendance au niveau des grosses fédérations. Même si une personne s'occupe de ça on voit qu'on n'ébruite pas certaines choses, si ça concerne des gens haut placés au niveau de l'organisation. Si c'est une personne externe aux fédérations comme pour « Colosse aux pieds d'argile », ils sous-traitent à un service payant. C'est mieux d'être au-dessus du paquet. Car on sait qu'au niveau des fédérations, toutes ne sont pas au point, beaucoup de moyens de pression. Comment parler quand ça concerne un proche, un ami, un collègue ? Le plus judicieux, un organisme à part qui est au-dessus de tout le monde. » — Représentant·e de l'ADEPS.

Cependant, d'autres professionnel·les, notamment le·la représentant·e des Services de l'Aide à la Jeunesse (SAJ), expriment des préoccupations quant à l'efficacité et à la pertinence d'un tel service. Ielles soulignent notamment le besoin de proximité et de confiance dans les services de signalement :

« La proximité c'est quand même important. Je n'imagine pas un organe central qui gère les choses ».

Certain-es pointent également les risques de multiplication des services et de dispersion des efforts, soulignant que le problème réside parfois davantage dans la visibilité des services existants que dans la nécessité de créer de nouveaux dispositifs : *« Un numéro c'est bien mais il faut savoir aiguiller la personne convenablement et directement. Il ne faut pas que la personne se retrouve à appeler 50 numéros après. Sinon ça ne marche pas. Ou transférer directement la personne vers le service concerné. Comme l'administration communale. »* — Représentant·e de l'ADEPS

Un·e coach d'équitation ajoute une perspective critique sur l'engagement des fédérations sportives en matière de protection et de signalement :

« Google est mon ami, il y a une série de fédérations qui ont un référent éthique, le rugby y est mais l'équitation n'y est pas. Qu'est-ce qu'on fait ? Pourquoi dans certains sports il y en a et pas dans d'autres ? Est-ce que c'est judicieux que ce soit par sport ? Pourquoi pas mais c'est un choix. Même au niveau de la ligue en fait c'est pas une obligation. C'est important que quelqu'un ait ce rôle mais si même les fédérations ne sont pas obligées d'en avoir un... C'était étonnant. (...) La Fédération ce n'est pas leur rôle, et puis je n'aurais pas confiance. Leur objectif c'est le sport et c'est la compétition. Il suffit de regarder leur site. Donc moi j'ai pas confiance, par rapport à l'éthique, à la non-violence, au respect des gens, désolée pour moi la compétition d'une manière ou d'une autre ça finit par être violent, pour le corps. Si un moment c'est la ligue qui désigne quelqu'un en interne comme responsable éthique. Moi je préférerais quelqu'un d'extérieur si j'ai un souci. Ça paraît plus juste que ce soit un service comme le DGDE. » — Coach d'équitation

Cette perspective montre que même si des référent·es éthiques existent, la confiance dans ces dispositifs internes n'est pas toujours au rendez-vous, en partie à cause de conflits d'intérêt perçus entre les objectifs sportifs et les impératifs éthiques.

PISTES D'AMÉLIORATION

En synthèse, les professionnel·les s'accordent sur la nécessité d'améliorer le système de signalement, mais les avis divergent quant à la manière de le faire. Certain·es plaident en faveur d'un service centralisé, neutre et indépendant, tandis que d'autres mettent en avant la nécessité de renforcer les services existants et d'assurer leur visibilité. Il est essentiel de tenir compte des préoccupations et des points d'attention soulevés lors de cette discussion :

Assurer la proximité et la confiance dans les services de signalement : bien que la proximité soit mentionnée comme cruciale par le·la représentant·e du SAJ, il est important de noter que la proximité réelle entre les intervenant·es sportifs et des services comme le SAJ est souvent limitée. Ainsi, la centralisation pourrait offrir une solution plus pratique et immédiate.

Garantir l'accessibilité et la visibilité des services existants : comme mentionné par SOS Enfants, la visibilité et la confiance dans un service centralisé sont essentielles. Cependant, les chiffres actuels montrent que les signalements issus du secteur sportif sont peu nombreux, ce qui suggère que même les services intra-secteur ne sont pas suffisamment visibles ou connus.

Seule une approche concertée, prenant en compte les différents points de vue et les réalités de terrain, permettra de mettre en place un système de signalement efficace et adapté aux besoins des enfants.

Création d'outils de sensibilisation aux dispositifs de signalement de violences adaptés aux enfants : il est de prime importance de mettre en place des outils de diffusion pour informer les enfants de l'existence de systèmes de signalement. Ces outils doivent être adaptés aux différents âges et capacités des enfants. Communiquer autour des dispositifs existants est un premier pas essentiel vers un meilleur accueil de la parole.

Création d'un point centralisé et indépendant de prise en charge des violences dans le sport : bien que certaines préoccupations existent quant à la mise en place d'un service centralisé, une approche équilibrée qui combine centralisation pour l'efficacité et visibilité accrue, avec une sensibilisation et une formation adéquate des intervenant·es, semble être la voie à suivre pour améliorer la prise en charge des signalements de violences dans le sport. La majorité des personnes rencontrées s'accordent à dire que ce serait un point important à discuter lors de futures concertations.

V. VIOLENCE INSTITUTIONNELLE

Les institutions telles que les Services d'Aide à la Jeunesse (SAJ) et les lignes téléphoniques d'écoute comme le 103 font état d'un manque criant de personnel. Les équipes sont souvent débordées, avec un nombre restreint de personnes pour répondre aux appels et accompagner les personnes concernées.

« Si c'est une situation inconnue, une nouvelle demande, il va être orienté vers notre permanence. En fonction de la permanence et ils sont souvent débordés. Il faut savoir que ce sont des services forts débordés. » — SAJ

« *Nous n'avons qu'une écoutante par jour, deux le soir. Ce n'est pas génial !* » — 103, Écoute-Enfants

Ce manque de ressources humaines se répercute également dans le domaine du sport, où de nombreux clubs font appel à des bénévoles peu formés pour encadrer les jeunes. Ce manque de personnel qualifié peut compromettre la sécurité des enfants et la capacité des clubs à détecter et signaler les cas de violence.

« *Il y a une série de fédérations qui ont un référent éthique, le rugby y est mais l'équitation n'y est pas. La plupart du temps, qui encadre ? Des jeunes qui ont un peu de compétences dans le sport et qui se retrouvent à encadrer des plus petits sans formation spécifique.* » — Coach d'équitation

« *C'est toujours le club qui organise, qui se débrouille quand quelque chose arrive. Sur base de choses qui se sont passées.* » — Coach de rugby

« *On a très peu de ressources, on doit rechercher les outils extérieurs mis en place, car on n'a pas le temps de les créer nous-mêmes. Au niveau de la ligue tout ça ne se passe pas.* » — Coach de rugby

« *C'est un rôle ajouté à ma fonction première, à la base je m'occupe des dossiers pédagogiques.* »

Entretien — Référent-e éthique

Certaines structures ajoutent des responsabilités supplémentaires à leur personnel, ce qui peut disperser les efforts et affecter la qualité de l'accompagnement des victimes :

« *Généralement ils [les référent-es éthiques, ndlr.] ont plusieurs casquettes, donc c'est pour ça qu'on essaye de mettre en place une formation pour les référents éthiques et pour les délégués éthiques au sein des clubs.* »

Entretien — Représentant-e de l'observatoire de l'éthique (ADEPS)

« *Je suis référente éthique à temps plein, engagée à la ligue comme manager éthique, valeur et fair-play. J'ai mon temps plein sur ça, après j'ai d'autres casquettes pour la ligue mais c'est quand même les 3/4 de mon boulot et c'est pour ça que je veux développer quelque chose de plus accessible pour les clubs car eux c'est du bénévolat.* » — Référent-e éthique

Ces violences institutionnelles, en premier lieu subies par les intervenant-es professionnel·les et bénévoles, ont des impacts concrets sur l'accueil des signalements.

PISTES D'AMÉLIORATION

Pour pallier ces problèmes, il paraît primordial de prendre des mesures visant à renforcer les équipes et à optimiser la gestion des signalements de violence.

Recrutement et/ou formation de personnel spécialisé : recruter et/ou former du personnel spécifiquement dédié à la gestion des cas de violences paraît être une solution efficace pour réduire la charge de travail des autres professionnel·les et améliorer le traitement des signalements. Il est essentiel d'identifier ou de désigner une personne de référence au sein du club sportif, à laquelle toute personne peut relayer un signalement ou ses inquiétudes face à des situations de violence.

Cette identification peut être faite dans le cadre de l'établissement d'une politique de protection de l'enfance ou via une autre formalisation. La professionnalisation et la reconnaissance de ces rôles sont cruciales pour assurer leur efficacité et leur pérennité.

« *Il faudrait essayer de professionnaliser les structures oui mais, qui dit professionnaliser, dit les payer. Si ce sont des gens formés, par exemple la cellule médicale, ce sont purement des bénévoles et souvent ce sont des joueurs.* » — Coach de rugby

« *Je ne sais pas si au niveau des fédérations le référent éthique est une personne rémunérée ou non. Je devrais voir avec le service de l'avis fédéral. Ce serait un gros frein si non rémunéré ou pas reconnu.* »
— Représentant·e de l'ADEPS

Certaines structures de recueil des signalements et même des structures sportives qui appliquent déjà cette pratique peuvent être prises en exemple :

« *Il y a des écoutantes qui sont toutes des professionnelles de la relation. Nous ne travaillons pas avec des bénévoles. Il y a des formations de base quand elles démarrent. Nous avons des réunions très régulièrement, tous les 15 jours en après-midi 3h, des supervisions avec un intervenant extérieur. Il y a un professionnalisme autour du service qui est important.* »
— 103, Écoute-Enfants

« *Nous on a une personne qui s'occupe de la protection de l'enfance dans la structure.* » — RBFA – Come Together

« *On réfléchit à créer l'éthique académie au sein de la fédération.* » — Référent·e éthique

« En ayant fait la PPE (Politique de Protection de l'Enfance), je savais que j'étais le·a référent·e interne s'il y avait un problème. Et c'est vrai que depuis à chaque fois qu'il y a un souci, on se tourne vers moi. »

Systèmes de soutien et procédures simplifiées : mettre en place des systèmes de soutien en chaîne et des procédures simplifiées pour faciliter la gestion des signalements par les professionnel·les, réduisant ainsi la charge de travail additionnelle ainsi que la charge psychologique en permettant aux référent·es éthiques de déposer les vécus difficiles qu'ielles reçoivent.

« *C'est ce que les clubs demandent un soutien plus important de la ligue car ils se sentent seuls sur certains points.* » — Référent·e éthique

« *(...) s'assurer que les référents éthiques puissent déposer les vécus difficiles qu'ils/elles reçoivent.* »
— Référent·e éthique

On peut citer l'exemple du plan Come Together de la RBFA qui, à l'initiative de la direction, a voulu impulser un changement culturel et organisationnel pour favoriser le signalement des incidents, ce qui a été identifié par la personne interrogée comme un élément clé de réussite de ce type de changement : « *Si ça ne vient pas de la sphère du management et que ça reste en bas de l'échelle ça va difficilement, voir pas aboutir. Ce qui était positif c'est que le management était convaincu, c'était même à la demande du CEO de l'époque aussi.* » — RBFA – Come Together

PRISE EN CHARGE DES SIGNALEMENTS

I. (RÉ)ORIENTER : VERS QUI ?

Un obstacle majeur à l'efficacité des systèmes de signalement réside dans la méconnaissance du réseau, plus seulement pour accueillir la parole mais aussi pour savoir vers qui se tourner pour la prise en charge. La complexité des structures et la diversité des missions des différentes organisations peuvent créer de la confusion, de la méfiance et, par conséquent, nuire à la collaboration entre les acteur·ices de la protection et du signalement.

La méconnaissance des missions des différents services, tels que la police, les SAJ, les SPJ, SOS Enfants et autres, entraîne souvent une hésitation à rediriger les signalements de violences. Les intervenant·es de première ligne, comme les coachs sportif·ves, peuvent se sentir démuni·es et incertain·es quant à la marche à suivre. Elles ignorent souvent qui contacter ou comment s'y prendre, ce qui peut retarder ou même empêcher le signalement de situations préoccupantes.

« Mais on en a parlé entre nous avec mon épouse qui connaissait une psychologue qui travaillait au service d'aide aux victimes de la police. Elle l'a contactée et dans le peu qu'on avait transmis elle nous a dit qu'on ne devait pas interagir, qu'on n'était pas formé·es pour ça. Et en plus il n'y a aucune preuve. On n'est pas juges. Nous aussi on a été impacté·es. Je ne savais pas quoi faire, j'étais perdu. » — Coach de rugby

« Il y a une méconnaissance vraiment concrète de qu'est-ce que fait un SAJ, ou un SPJ, c'est un problème car le SAJ est la porte d'entrée pour les signalements. » — SAJ

« Et vous réorientez vers qui ? Ah, ça dépend de la thématique. C'est ça qui est triste, quand [nom] est partie, elle n'a pas pu nous transmettre ses précieux contacts. C'est compliqué car c'est parfois des relations informelles que les gens ont, de par les groupes de travail auxquels ils participent et tout, ce n'est pas vraiment institutionnalisé, mais ils savent que telle personne peut être une ressource pour ça. Donc, vous activez votre réseau ? Oui, c'est ça. D'abord interne et puis externe. Mais il n'y a pas de canevas préconçu, parce qu'il faut d'abord analyser la demande et puis voir un peu où tu mets les pieds. » — DGDE

« La grande difficulté pour les intervenants c'est de ne pas connaître le réseau et ça on s'en rend compte, même ceux qui sont proches de notre réseau on s'en rend compte, on est tout le temps confronté à une méconnaissance du réseau, des missions des uns et des autres. » — SOS Enfants

« On a des personnes qui nous appellent parfois avec l'attente que l'on va débarquer dans la famille, prendre l'enfant. Ce n'est pas du tout dans nos missions. »

Entretien — SOS Enfants

Cette méconnaissance peut conduire à des attentes irréalistes ou erronées concernant l'intervention des services spécialisés. Les familles et les professionnel·les peuvent craindre des actions drastiques, telles que le placement immédiat des enfants.

La peur de mal faire, de ne pas être pris·e au sérieux, ou encore de subir des représailles ou des reproches peut également paralyser les intervenant·es. Les coachs, en particulier, expriment souvent une grande détresse face à leur incapacité à gérer des situations complexes et sensibles, notamment lorsqu'elles impliquent des collègues ou des personnes proches.

La difficulté de comprendre le réseau et les rôles de chacun·e est exacerbée par le manque de communication et de formation. Les intervenant·es ne sont pas toujours informé·es des ressources disponibles ni des procédures à suivre, ce qui limite leur capacité à réagir efficacement, ou parfois à réagir tout court.

« Jamais je n'aurais pensé aller chercher l'information à l'ADEPS. (...) Là on s'est tourné vers SOS Enfants, on a été un peu accompagnées mais on est quand même fort, fort seuls pour gérer ce genre de trucs. » — Coach d'équitation



« Pour un cas, je ne savais pas jusqu'où aller aussi, je me suis sentie très mal, je ne suis pas allée plus loin... En même temps, on était indirectement concernés donc je ne peux pas porter plainte pour la gamine et en plus la situation était compliquée, le papa était violent et donc un moment voilà. » — Coach d'équitation

« Les référents éthiques ? Quand tu es un club sur le terrain tu ne sais pas, tu n'as jamais entendu parler de ses personnes. » — Coach de rugby

Les difficultés de redirection peuvent également nuire à la neutralité et à la cohésion des structures, telles que les clubs sportifs. Lorsqu'un cas est mal géré ou que les responsables doivent se débrouiller seul·es, cela peut créer des tensions internes et une pression pour prendre parti.

« Le fait que l'on ait géré ça seuls, sans aide extérieure, ça a remis en cause la neutralité du club car ça a mis une pression pour prendre parti. Tout le monde a été impacté. » — Coach de rugby

Les relations informelles et le manque de systématisation dans les contacts inter-organisationnels peuvent créer des lacunes dans le partage d'informations et la coordination des actions : « *C'est parfois des relations informelles que les gens ont, de par les groupes de travaux auxquels ils participent et tout, ce n'est pas vraiment institutionnalisé.* » — DGDE

Ce manque de connaissance du réseau affecte également les parents qui se retrouvent démuni·es quand ielles désirent effectuer un signalement : « *On a été vraiment en difficulté de savoir qui contacter. On a envoyé un mail aux responsables de l'ASBL qui encadrait ce stage, qui nous avaient dit que c'est vrai que ce n'était pas approprié et qui nous avaient trouvé un autre stage, pour terminer.* » — Parent

La gestion des signalements est également entravée par la fragmentation du réseau et le manque de coordination entre les différentes structures impliquées. Les intervenant·es, qu'ielles soient membres de la police, d'organismes comme SOS enfants, ou encore des coachs sportif·ves, se trouvent fréquemment démuni·es face à la complexité et à l'informalité du réseau. Les listes de contacts disponibles sont souvent obsolètes ou incomplètes, la constante évolution des noms et des fonctions au sein des services complique encore la situation.

« On a des fardes avec des listes pas toujours très actualisées peut-être. [...] Parfois on est surpris, un collègue arrive au point info tous les mardis en disant qu'ils ont rencontré telle équipe, on découvre alors quelque chose que l'on ne connaissait pas. »

Entretien — SOS Enfants

« *Chacun sa procédure. Sur Bruxelles on les a mis en contact avec Yapaka, sinon ils ont les numéros standards. Mais à force d'avoir trop de numéros, on ne sait pas chez qui aller.* » — Représentant·e de l'ADEPS

PISTES D'AMÉLIORATION

Renforcer la connaissance des rôles et des missions de chaque acteur·ice impliqué·e dans la protection de l'enfance : clarifier et communiquer les procédures et les rôles de chacun·e pour dissiper les craintes et les malentendus.

« *C'est le problème de l'étiquette. Souvent, les gens ne savent pas ce que les autres font et la méfiance devient de la défiance. On se regarde de travers, on se cache, notamment derrière le sacro-saint secret professionnel. Mais il est important de se poser les bonnes questions par rapport au bien-être du citoyen, et de bien réfléchir aux choses que l'on peut ou pas et que l'on doit ou pas partager.* » — Police

« *On travaille avec tout un tas d'acteurs. Parfois ça déforce. Beaucoup de gens font effectivement plein de choses. Donc difficile pour les gens du terrain et pour le public de s'en sortir, de comprendre.* » — SOS Enfants

Promouvoir une culture de collaboration et de partage d'informations entre les différentes structures : développer et maintenir des bases de données à jour et accessibles pour guider les intervenant·es.

Mettre en place des formations régulières pour les professionnel·les de terrain : les familiariser avec les procédures de signalement et les ressources disponibles. Cette pratique doit être supportée de manière institutionnelle et systématisée.

« J'écoute beaucoup ce qui se passe ailleurs et je vais chercher des bonnes pratiques. J'ai suivi quatre formations – face à l'agressivité des enfants, le harcèlement dans les écoles – et je trouve cela important de me former continuellement pour être mieux outillée. »

Entretien — Référent·e éthique

Établir un parcours de signalement coordonné et organisé autour des besoins de la victime et/ou de la personne signalante : assurer une coordination étroite et un soutien constant entre les clubs sportifs et les autorités compétentes pour garantir une gestion impartiale des cas de violence. Afin d'éviter les situations où la victime et/ou la personne signalant une violence ne se retrouvent ballottées de services en services, au risque parfois de se résigner à arrêter les démarches, il paraît de prime importance d'organiser le parcours des signalements de manière intégrée, limitant le nombre de renvois et d'interlocuteur·ices avant de pouvoir obtenir une prise en charge adaptée à la situation de violence dénoncée.

« Donc je pense que la démarche elle doit être globale, pour que quel que soit le lieu où je vis, où je constate une violence en fait j'ai un réflexe instantané. Ça doit être la même chose que l'utilisation d'un défibrillateur. » - Représentant·e de l'observatoire de l'éthique à l'ADEPS

Soutien institutionnel : Assurer un soutien institutionnel et des ressources externes pour aider les clubs sportifs à gérer les cas de violence sans compromettre leur neutralité.

« C'est important d'avoir des personnes ressources qui viennent de l'extérieur pour apporter un regard neuf et impartial. » — Coach de rugby

« Moi ça me conforterait et ça me rassurerait de savoir que je peux appeler une personne qui aura une piste de solution pour mon problème et qu'elle est plus apte de connaître le réseau, tout ce milieu. — Référent·e éthique

II. PERTE DE CONFIANCE ENVERS LE RÉSEAU

La difficulté de prise en charge des signalements est parfois exacerbée par une perte de confiance entre et envers les différent·es acteur·rices impliqué·es dans la prise en charge du signalement. Cela peut conduire à des réticences à orienter vers des services, comme l'illustre cet extrait d'entretien :

« Moi ça fait longtemps que j'ai plus dit à quelqu'un d'aller déposer plainte. J'explique toujours que ça ne va rien solutionner dans un court laps de temps, tu vois. C'est quelque chose qui prend du temps, qui est compliqué et il faut gérer. Ce n'est pas quelque chose qui va apporter du soutien dans l'immédiat, peut-être qu'au long terme ce sera un aboutissement mais sans garantie, c'est dur de déposer plainte. » — DGDE

« J'ai eu un coadministrateur à l'époque où on était deux, j'ai appris après qu'il avait été condamné pour faits de mœurs et ça se passait à l'armée donc personne n'est mis au courant. Du coup, quand on

a ça, on gère ça avec qui ? Comment ? Là on s'est tourné vers SOS enfants, on a été un peu accompagnés mais on est quand même fort, fort seuls pour gérer ce genre de trucs. (...) Le coadministrateur je l'ai géré toute seule, en m'appuyant sur le CA parce qu'il fallait collectiviser les décisions mais j'ai géré toute seule avec une collègue en fait, et ça c'est trash. Vous devez virer quelqu'un manu militari du club car vous apprenez par sa femme qu'en fait il y a un souci. (...) Jusqu'où on va aller entendre la parole des enfants ? (...) Mais c'est vrai que quand on connaît quelqu'un et qu'on a priori confiance, on ne se méfie pas facilement. Moi c'est car sa femme a téléphoné à un moment. Et puis petit à petit les langues se sont déliées. Du coup je me suis demandé est-ce qu'on a essayé de m'en parler et je ne l'ai pas entendu. (...) Jusqu'où à un moment on n'allume pas un signal un peu plus large, ne faudrait pas que le problème aille se déplacer dans le club d'à côté. » — Coach d'équitation

Garantir la confiance et la cohésion nécessite aussi plus d'harmonie en interne :

« Actuellement, il n'existe pas d'outils partagés entre les différentes SOS Enfants de Belgique. [...] Concernant certaines structures et même entre équipes SOS Enfants, certains sont dans la rétention d'informations alors que pour nous, tant que ça reste dans l'intérêt du jeune, ça a du sens de pouvoir collaborer et communiquer. Sinon, tout est saucissonné et il n'y a pas une bonne prise en charge. On se rend compte qu'on a tout à gagner à se parler. » — SOS Enfants

« Les autres équipent SOS enfants n'ont pas accès à nos dossiers, chacun a accès à ses informations. » — SOS Enfants

La fragmentation du réseau entraîne également des difficultés dans les suivis et les accompagnements. Les parents et les professionnel·les sportif·ves rapportent souvent être renvoyé·es de service en service sans jamais recevoir l'aide concrète dont elles ont besoin. Certains services extérieurs se retrouvent souvent eux-mêmes démunis face à certaines situations ce qui peut essouffler la prise en charge, laissant à l'abandon les signaleur·euses.

« Alors je dois vous avouer que si c'est un coach bénévole, je ne sais même pas. Je pense que l'on prendra juste acte. Si la personne est d'accord, est prête mais ne veut pas être confrontée à la famille alors on écrit à la famille en disant qu'on a été interpellé par untel qui présente telle difficulté. On leur demande s'ils sont ok de nous rencontrer et on leur propose un rendez-vous. S'ils ne viennent pas on va même en famille. Après si les personnes disent "non, non hors de question nous on ne veut rien savoir" alors on en reste là et on prévient la personne, le coach en l'occurrence le coach en disant "voilà on a invité la famille, ils n'ont pas souhaité aller plus loin, on clôture notre intervention ici" »

Entretien — SAJ

Concernant un cas de suicide d'un·e enfant : *« J'ai eu une psychologue qui m'a dit qu'ils n'étaient pas le service qui pourra aider les parents mais qui m'a dit que je ne devais pas gérer ça. Si les parents veulent rencontrer les autres parents c'est à eux de faire les démarches vers un service extérieur de médiation. Les parents ont contacté le service d'aide aux victimes mais n'ont à ce jour toujours pas reçu de suivi. (...) On a aussi contacté le planning familial. Justement j'avais contacté un psychologue à qui j'avais tout expliqué, je lui ai demandé de l'aide pour la réunion avec les parents, et il a été bien embêté car il ne savait pas comment m'aider. (...) Je n'ai trouvé personne pour m'aider » — Coach de rugby*

Ces éléments retardent la prise en charge des enfants concerné·es et peuvent décourager les personnes et leurs démarches, les laissant sans soutien adéquat.

PISTES D'AMÉLIORATION

Travail en réseau : collaborer avec d'autres acteur·ices et organisations impliqu·es dans la protection de l'enfance. « *On ne peut pas travailler seul·e, on a besoin de partenariats, on a besoin de construire, on a une responsabilité commune, on ne peut pas travailler en silo.* » — SAJ

Instaurer des outils permettant de préserver la mémoire institutionnelle de structures de prise en charge : mettre en place des programmes de formation continue pour le personnel, institutionnaliser des pratiques comme la prise de note systématique, afin d'assurer une prise en charge cohérente et efficace des signalements, malgré les rotations de personnel. Il est primordial de développer des systèmes de gestion de l'information robustes et sécurisés pour assurer la continuité et la transmission efficace des informations entre les différents intervenant·es dans le même service et entre les différents points de signalement.

Mettre en place des protocoles clairs et documentés dans les structures de prise en charge des signalements : l'établissement de protocoles clairs et documentés est essentiel pour savoir vers qui se tourner. Au sein de ces-dernières, ils doivent permettre la transmission d'informations et la coordination entre les structures, garantissant ainsi une prise en charge continue et cohérente des signalements de violence. Certaines structures ont déjà instauré une chaîne de transmission claire.

« *Donc on a une procédure clairement définie. Et si on ne trouve pas de solutions, qu'on est dans une situation de danger, on a un code de pratiques professionnelles qui a été élaboré avec la Fédération Wallonie Bruxelles ou nous avons une procédure pour casser l'anonymat (...) Si le jeune est d'accord, il doit donner son accord. Si nous estimons la situation en effet dangereuse pour le jeune, nous pouvons proposer de casser l'anonymat.* » — 103, Écoute-Enfants

Ces protocoles doivent être régulièrement révisés et communiqués à tous les intervenant·es impliqu·es, pour s'assurer qu'ils sont bien compris et correctement appliqués. Une formation continue et un suivi des pratiques peuvent aider à maintenir un haut niveau d'efficacité dans la prise en charge des signalements de violence.

Offrir un suivi à chaque personne signalant une violence : offrir un suivi réel et cohérent pour chaque signalement, en désignant un·e référent·e unique qui coordonnera l'ensemble des actions de suivi du signalement, dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans une logique de simplification du processus pour la victime et si, elle diffère, la personne qui signale.

« *Vraiment communiquer, expliquer qui on est, parfois le redire à chaque étapes. Savoir c'est quoi le rôle de chacun, qu'est-ce que l'on va faire, ça permet de sécuriser la relation mais sécuriser les parents de permettre la meilleur accroche possible aussi.* »

Entretien — SOS Enfants

« *Le mieux c'est vraiment une personne ressource qui va faire tout le suivi de A à Z et comme ça le parent peut toujours se référer à lui.* » — DGDE

« *On essaye de soigner les relais (...) Ce qui est fondamental avec la question du relais en tout cas dans l'idéal c'est de pouvoir être dans la communication et dans la transparence par rapport aux parents. On se rend compte que c'est essentiel pour maintenir une alliance, mais aussi pour le parent pour qui*

c'est quand même un parcours compliqué. Essayer de leur permettre d'avoir un peu une visibilité sur c'est quoi notre travail, qu'est-ce que l'on va faire avec eux ? Pendant combien de temps ? Et si on décide de faire d'autres pistes de pouvoir expliquer, accompagner par rapport à ça. » — SOS Enfants

« Les familles qui viennent frapper à la porte du SAJ, mais comme dans tous les services, ils ont besoin d'une réponse en repartant. Juste un numéro de téléphone ne suffit pas en fait. On a pris le temps de les rassurer, de comprendre avec eux, d'expliquer pourquoi on oriente, on ne leur dit pas juste "ah non nous on n'est pas compétent". » — SAJ

« Trouver avec l'enfant une personne ressource qui va pouvoir l'accompagner. »

Entretien — 103, Écoute-Enfants

« Ce qui est très compliqué aussi c'est qu'un enfant quand il commence à déposer souvent il va déposer 9 fois avant d'arriver au bon endroit. C'est déjà énorme. Car cette parole qui est déposer au dur et à mesure ça prend du temps, il y a des choses qui s'effacent peut-être, qui se modifient peut-être. Déjà maintenant il doit déposer beaucoup pour arriver au bon endroit, donc s'il y a de nouveau un service en plus pour se dispatcher ça ferait beaucoup. » — SOS Enfants

III. ET TOUJOURS... LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE

Les structures de prise en charge des violences envers les enfants sont souvent en sous-effectifs et n'ont pas suffisamment de ressources humaines pour traiter tous les signalements. Cette situation est exacerbée par une forte rotation du personnel, ce qui entraîne une perte de continuité dans la prise en charge des cas.

« Donc en fait, c'est la mission du conseiller d'orienter mais c'est évidemment, si on applique la loi à la lettre, les conseillers devraient voir toutes les personnes qui se présentent au SAJ. Voilà c'est impossible, enfin directement, dès que l'on prend la décision de faire une évaluation. On devrait acter ça chez le conseiller, c'est évidemment impossible, il faudrait... ils sont 6... il faudrait qu'ils soient 20. » — SAJ

« Après il y a la réalité de terrain ou parfois il y a des absents et donc il y a de changements d'intervenants, il y a toujours le risque qu'il y ait quelque chose qui se perde parce que tout n'est pas toujours transmissibles. Après on a les dossiers et c'est à ça que ça sert, les notes. » — SOS Enfants

« Si c'est une situation inconnue, une nouvelle demande, il va être orienté vers notre permanence. En fonction de la permanence et ils sont souvent débordés, j'insiste vraiment, 5 (...). Vous savez au SAJ de Bruxelles je pense qu'en moyenne c'est 10 à 15 demandes par jours. Ces demandes sur les 10 ou 15 demandes, il va peut-être en avoir une ou deux qui vont aller plus loin. » — SAJ

Même dans les structures sportives qui ont lancé le plan « Vivons Sport » et amorcé une réflexion au niveau de l'éthique, la violence institutionnelle liée à la surcharge entraîne des blocages :

« Nous, en 2024, on veut un vrai réseau de référents éthiques au niveau de la fédération car pour le moment on en a parlé aux clubs, c'est une obligation légale mais ils ne comprennent pas pourquoi c'est

une obligation légale et surtout ça fait peur. Ils ont peur de ce que cela implique et des responsabilités, du boulot que ça implique. » — Référent·e éthique

Si notre objectif est d'encourager les signalements, il est capital de prendre en compte le manque de personnel. Les équipes en charge de recevoir les signalements seraient incapables de les traiter tous de manière adéquate. Par exemple, une des équipes SOS Enfants rencontrée nous a dit recevoir environ 416 appels de signalement par an concernant les enfants. Sur ces signalements, environ un quart des situations sont prises en charge, soit 120-150 cas, auxquels s'ajoutent les situations de l'année précédente encore en cours. Cela représente une centaine de nouveaux cas par an, en plus des cas de l'année précédente encore en cours. Sur l'ensemble des enfants participant·es au sport, environ 80% ont vécu une violence selon l'étude CASES. Si toutes ces personnes voulaient signaler, il serait impossible qu'une telle quantité de signalements, sans même parler de suivi, soit prise en charge par les services dans leur état actuel. De plus, les signalements à SOS Enfants concernent presque exclusivement la violence intrafamiliale.

Encourager les signalements est une démarche essentielle, mais sans une augmentation significative des ressources humaines et une meilleure organisation, les efforts pour libérer la parole risquent de se heurter à une incapacité structurelle de traiter les signalements reçus.

PISTES D'AMÉLIORATION

Renforcement des équipes : de la même manière que les équipes de première ligne (intervenant·es sportif·ves et/ou référent·es éthiques) sont débordées, les institutions telles que le SAJ/SOS Enfants et les services téléphoniques d'écoute comme le 103 font état d'un manque de personnel. Les équipes sont souvent débordées, avec un nombre restreint de personnes pour répondre aux appels et accompagner. Il est impossible d'envisager une amélioration du système de signalement des violences dans le sport sans regarder les difficultés globales et répondre par une augmentation des moyens humains et financiers.

Soutien institutionnel : les intervenant·es demandent un soutien accru des fédérations dans les structures sportives, en fournissant des ressources et un accompagnement adapté.

« Ce qu'il faudrait améliorer c'est savoir à qui on relaye quoi et pourquoi, j'aimerais qu'on me propose des formations sur les thématiques de violences. » — Coach de rugby

« J'aimerais une formation longue sur ce qu'est un référent éthique qu'est-ce qu'il peut faire et qu'est-ce qu'il ne peut pas faire et donner des formations pour des thématiques générales et puis créer des GT sur thématiques plus spécifiques par rapport à ce dont ils ont besoin. » — Référent·e éthique

CONCLUSION : PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

I. PRINCIPAUX CONSTATS

1. Cartographie du système de signalement

Les institutions de prise en charge des violences envers les enfants en Belgique, comme le SAJ, la Police, Écoute-Enfants (103), SOS Enfants, et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE), offrent divers niveaux d'intervention et d'accompagnement. Les signalements provenant du secteur sportif sont rares, suggérant un besoin accru de sensibilisation et de formation. Les constats révèlent que les enfants contactent rarement ces services, souvent par peur ou méfiance, et que les procédures d'accompagnement varient en fonction de l'urgence, ce qui peut affecter la prise en charge des situations. Cette cartographie permettait d'arriver à un premier constat selon lequel une amélioration significative est nécessaire pour intégrer efficacement le secteur sportif dans les efforts de prévention et de signalement des violences envers les enfants, en renforçant la formation des professionnel·les et en clarifiant les procédures pour garantir une prise en charge adéquate et inclusive.

2. Recueil des signalements

Cette partie de l'étude aborde plusieurs obstacles significatifs dans la détection et le traitement des violences dans le milieu sportif. D'abord, elle souligne le manque de données spécifiques sur les cas de violences sportives, rendant difficile leur quantification et leur gestion efficace par les autorités comme la police et les services sociaux. Ensuite, la peur des conséquences chez les enfants victimes, comme la stigmatisation ou la perte d'opportunités sportives, ainsi que la réticence des adultes à signaler les abus par crainte de jugements ou d'impacts négatifs sur leur rôle professionnel, sont des freins majeurs au dépôt de plainte. De plus, le manque de formation adéquate pour les intervenant·es sportif·ves sur la détection et l'accueil des signalements limite leur capacité à réagir efficacement. Enfin, la perpétuation de normes et de comportements violents traditionnels dans le milieu sportif contribue à une tolérance tacite envers ces abus. Les pistes d'amélioration incluent la mise en place de systèmes d'encodage spécifiques, des procédures claires de signalement, des formations régulières pour les intervenants et la promotion d'une culture de prévention et de tolérance zéro contre les violences.

Elle explore également les défis liés à la méconnaissance des lieux de signalement des violences dans le milieu sportif. Un obstacle majeur est le manque de communication sur l'existence et le rôle des référent·es éthiques et d'autres dispositifs de signalement. Les efforts de diffusion sont souvent insuffisants, laissant les clubs et les individus sans point de contact clair en cas de besoin.

Cette méconnaissance est amplifiée par la multiplicité des structures de signalement, créant une confusion parmi les intervenant·es et les familles concernées.

Les opinions divergent quant aux solutions possibles. Certain·es prônent la centralisation des signalements à travers un organisme indépendant et neutre, assurant ainsi l'efficacité et évitant les conflits d'intérêts perçus. D'autres insistent sur la nécessité de renforcer la visibilité et l'accès aux services existants, soulignant que la proximité avec les clubs et les individus est cruciale pour la confiance et l'efficacité des interventions. Une approche équilibrée semble être privilégiée, combinant centralisation pour l'efficacité opérationnelle et renforcement des réseaux existants pour assurer une réponse adaptée aux besoins spécifiques des enfants victimes de violences dans le sport.

3. Prise en charge des signalements

Cette dernière partie de l'étude, qui s'intéresse à ce qui se passe après un signalement, souligne la méconnaissance des intervenant·es quant au réseau de soutien disponible. La diversité des organisations et la complexité de leurs missions génèrent confusion et méfiance, freinant la collaboration efficace entre acteur·ices de la protection. Cette lacune conduit souvent à des retards voire à des obstacles complets dans le signalement des situations préoccupantes, comme illustré par les témoignages des coachs sportif·ves se sentant désarmé·es et perdu·es dans les démarches à suivre.

Par ailleurs, la perte de confiance envers le réseau de prise en charge semble régulière, alimentée par des expériences où les processus de signalement s'avèrent longs, complexes et parfois peu concluants. Cette perte de confiance entraîne une réticence à orienter vers les services spécialisés, compromettant ainsi la cohésion et l'efficacité des structures impliquées. Ces difficultés sont en grande partie dues à la violence institutionnelle qui se manifeste notamment à travers le sous-effectif des équipes de prise en charge. Cette situation est aggravée par une forte rotation du personnel et un manque de ressources, compromettant la continuité dans le traitement des cas et la qualité des réponses apportées.

II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Pour remédier aux lacunes identifiées et renforcer l'efficacité du système de signalement, voici une liste non exhaustive de recommandations et pistes de réflexion :

1. Favoriser le travail en réseau

Rencontres intersectorielles : organiser des rencontres régulières entre les différents acteurs concernés (clubs sportifs, associations, services sociaux, police, justice) pour réfléchir aux actions à mener.

Centralisation des signalements : créer une plateforme unique de signalement qui centralise ou au moins ventile toutes les plaintes émanant du secteur sportif pour assurer une meilleure coordination et suivi des cas.

2. Renforcer les actions préventives

Sensibilisation et formation : mettre en place des programmes de formation obligatoires pour tous les intervenant-es sportif-ves, incluant les bénévoles, sur la reconnaissance des signes de violence, l'accueil de la parole et les procédures de signalement.

Programmes éducatifs : développer des programmes éducatifs pour les enfants et les parents afin de les informer sur les comportements violents et les recours disponibles.

3. Établir des Politiques de Protection de l'Enfance

Politiques internes des clubs : cette étude a permis de mettre en lumière que le recours aux Politiques de Protection de l'Enfance n'est pas un automatisme et que cet outil est très loin d'être institutionnalisé au sein des clubs sportifs. Cependant, les quelques intervenant-es sportif-ves qui en avaient connaissance n'ont pas manqué de les identifier comme un outil primordial qui a, par ailleurs, permis de clarifier au moins partiellement les procédures à suivre face à des cas de violences faites aux enfants dans le secteur sportif. Il nous paraît essentiel que tous les clubs sportif se dotent de Politiques de Protection de l'Enfance, notamment pour éclaircir tout flou existant autour des rôles et responsabilités de chacun-e.

Formation spécifique : former les dirigeant-es de clubs à la mise en œuvre et à la supervision de ces politiques.

4. Augmenter les capacités humaines et financières

Augmenter les budgets alloués : aux structures sportives mais également aux institutions de prise en charge des signalements de violence afin que, non seulement les cas les plus graves, mais également les cas pour lesquels la prévention pourrait être clé, soient pris en charge.

5. Informer régulièrement sur les relais existants

Campagnes de communication : lancer des campagnes de communication régulières pour informer sur les services de signalement et les ressources disponibles.

Outils numériques : développer des applications et des sites web dédiés où les enfants et les parents peuvent trouver des informations sur les manières de signaler des violences.

6. Renforcer le rôle des Child Safeguarding Officers (CSO)

Nomination de CSO : partant du principe retenu par le Conseil de l'Europe ainsi que dans le cadre du projet CSIS co-implémenté par l'ADEPS notamment¹⁷, l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de sauvegarde des enfants dans le sport nécessite que le rôle des *Child Safeguarding Officers (CSO)*¹⁸ soit clairement identifié et implémenté.

¹⁷ Plus d'informations sur : <https://pjp-eu.coe.int/en/web/pss/systems-child-safeguarding-officers-roles>

¹⁸ Pour plus d'informations sur la fonction de CSO, veuillez consulter les pages 27 et 41 de la présente étude.

Les Child Safeguarding Officers (CSO) sont nommé-es par une organisation sportive ou une autorité publique et contribuent à prévenir toutes les formes d'abus et de violences contre les enfants, en répondant aux préoccupations dans les milieux sportifs. Leur rôle et leurs responsabilités peuvent varier en fonction de l'organisation dans laquelle elles opèrent.

Formation des CSO : assurer que les CSO reçoivent une formation continue et spécialisée pour répondre efficacement aux préoccupations et signalements.

Point de signalement unique : pour renforcer la protection des enfants dans le sport, nous recommandons d'établir un point de signalement unique répondant aux normes et au rôle des CSO, tels que définis par le Conseil de l'Europe et dans le cadre du projet CSIS. Ce point de signalement unique doit être :

- **Indépendant et neutre** : assurant une gestion impartiale et confidentielle des signalements.
- **Accessible et visible** : facilement identifiable par les enfants, les professionnel·les du sport et le grand public.
- **Efficace et réactif** : capable de traiter rapidement et adéquatement tous les signalements de violence.
- **Professionnalisé** : doté de personnel formé et spécialisé dans la gestion des cas de violences, incluant des psychologues et des travailleurs sociaux.

Adoption de modèles internationaux : ce type d'organes existe dans d'autres pays, par exemple en Autriche avec 100% SPORT¹⁹ qui est le centre autrichien pour la compétence en matière de genre et de sport sûr. Créé par le ministère des Sports en tant qu'association autonome, il promeut l'égalité des sexes et les programmes de sport sûr dans le sport autrichien, gère le bureau fiduciaire VERA* en collaboration avec des partenaires de coopération du secteur de l'art et de la culture. L'association est à but non lucratif et fonctionne sur une base non partisane, couvrant l'ensemble de l'Autriche. Afin de promouvoir l'intégrité dans le sport, 100% SPORT met en œuvre des mesures pour l'égalité des sexes, la prévention de la violence et la protection de l'enfance dans les organisations sportives autrichiennes. Il vise également à être un point de confiance contre la violence dans le sport en Autriche. Le département Safe Sport soutient les officiels, entraîneurs, athlètes et tuteurs légaux à temps plein et bénévoles pour créer un environnement sportif sûr et inclusif.

Ce service agit sur trois axes :

1. **Service** : Renforcer la sensibilisation avec des offres e-learning à bas seuil, des formations continues et le document « Pour le respect et la sécurité ! ».
2. **Conseil** : Fournir des consultations sur les questions de prévention, protection de l'enfance et violences, et orienter vers des experts si nécessaire.
3. **Mise en réseau** : Les agents de prévention et protection formés par 100% SPORT, groupe de travail pour la prévention des violences sexuelles, et collaboration avec des experts et postes Safe Sport internationaux.

Volonté du terrain déjà existante : au niveau du terrain, l'envie d'une simplification et d'une harmonisation intégrée du système de signalement est en tout cas bien présente, plusieurs intervenant-es soulignent la nécessité de créer un organe indépendant et neutre, en ligne avec les recommandations du Conseil de l'Europe.

¹⁹ Plus d'informations sur : https://safesport.at/safe-sport_neu/fachbereich/

7. Améliorer le suivi des signalements

Évaluation continue : effectuer des évaluations régulières des procédures et des résultats pour adapter et améliorer continuellement le système de signalement.

8. Collaboration avec des modèles internationaux

Échange de connaissances : collaborer avec des organismes internationaux tels que 100% SPORT en Autriche pour bénéficier de leur expérience et de leurs bonnes pratiques.

Adaptation locale : adapter les modèles internationaux aux contextes et spécificités locales pour assurer leur efficacité.

9. Développement de mécanismes innovants

Utilisation des nouvelles technologies : intégrer des outils technologiques comme les applications mobiles et les plateformes en ligne pour faciliter le signalement et le suivi des cas, comme l'a fait la RBFA.

Programmes pilotes : mettre en place des programmes pilotes pour tester de nouvelles approches et innovations dans la gestion des signalements et la prévention des violences, en s'inspirant de modèles déjà existants comme Sportieq²⁰ en Flandre.

10. Encourager la participation des victimes et des témoins

Espaces de parole sécurisés : créer des espaces sécurisés où les victimes et les témoins peuvent s'exprimer librement et anonymement.

Soutien psychologique : assurer un soutien psychologique continu pour les victimes de violences et les personnes qui effectuent des signalements.

11. Renforcement des capacités des clubs non fédérés

Inclusion des clubs non fédérés : étendre les mesures de protection aux clubs non fédérés pour garantir la protection de tous les enfants, indépendamment de l'affiliation du club.

Accès aux ressources : fournir des ressources et des formations aux clubs non fédérés pour qu'ils puissent mettre en place des Politiques de Protection de l'Enfance.

En adoptant ces recommandations, la Belgique francophone pourra progresser vers la création d'un environnement sportif plus sûr et protecteur pour tous les enfants. L'implémentation de ces mesures nécessitera une volonté politique forte, une collaboration intersectorielle et un engagement continu de tous les acteur·ices concerné·es.

²⁰ Sportieq est une organisation reconnue par le ministère flamand des Sports, chargée de promouvoir et de soutenir des pratiques sportives saines et éthiques. Elle soutient l'ensemble du secteur sportif flamand, du niveau récréatif au niveau professionnel, en veillant à protéger l'intégrité physique, psychologique, sociale et sexuelle de chacun. Plus d'informations sur : <https://www.sportieq.be/>

UNE INITIATIVE DE



CO-FINANCÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE



EN PARTENARIAT AVEC



DROITS DE L'ENFANT
Le Délégué général



yapaka.be
Une action de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Edition août 2024 - Editeur responsable – DEI Belgique – Benoit Van Keirsbilck – 62 Quai des Charbonnages, 1080 Molenbeek – Belgique – Numéro d'entreprise 0447.397.058 – RPM : Bruxelles
Document rédigé par Léna Bukera, Anna Rodriguez et Emmanuelle Vacher

